



LE DEVOIR

Crise au PQ

Bréard aurait choisi de démissionner

ROBERT DUTRISAC
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après trois jours éprouvants, le directeur général du Parti québécois, Raymond Bréard, aurait remis sa démission hier soir, a appris *Le Devoir*. M. Bréard aurait communiqué sa décision aux membres de l'exécutif national du PQ lors d'une réunion spéciale. Dimanche, M. Bréard s'était accordé 48 heures de réflexion, notamment pour consulter des avocats et évaluer la possibilité d'engager une poursuite contre *Le Devoir* à la suite de ses révélations selon lesquelles M. Bréard a touché environ 200 000 \$ en commission sur des subventions destinées à l'industrie culturelle, à titre d'actionnaire de la firme de conseil stratégique Oxygène 9. Plus tôt dans la journée, le premier ministre Bernard Landry avait décidé qu'aucune enquête publique ne serait instituée sur les récentes activités de lobbying impliquant le directeur général du Parti québécois. Dimanche, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest avait réclamé une telle enquête, afin de faire la lumière sur les pratiques de lobbying impliquant Raymond Bréard. «Tous les faits sont connus et ce serait gaspiller des fonds publics que de faire une telle enquête. Aucune loi n'a été violée», a soutenu le premier ministre Landry lors d'une visite en Gaspésie.

VOIR PAGE A 8: BRÉARD

Ex-Yougoslavie

L'examen de dix années de guerre commence

Slobodan Milosevic répond de ses crimes devant le TPI

Accusé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide pour les conflits de Croatie, de Bosnie et du Kosovo, l'ancien président serbe comparait à partir d'aujourd'hui devant le Tribunal pénal international. Son procès devrait durer au moins deux années.

CLAIRE TRÉAN
LE MONDE

Le premier procès d'un ancien chef d'État devant un tribunal international s'ouvre aujourd'hui à La Haye. Slobodan Milosevic devra répondre devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de ses responsabilités dans près de dix années de guerre. Il est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Croatie (1991-1992) et au Kosovo (1999); à ces deux chefs d'accusation s'ajoute celui de génocide en Bosnie (1992-1995).

Ce procès ne soldera pas la mission de ce tribunal créé en 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le parquet poursuit d'autres enquêtes. Il réclame aussi les arrestations d'autres responsables majeurs, déjà inculpés et qui courent toujours, parmi lesquels notamment Radovan Karadzic et Ratko Mladic pour les crimes commis en Bosnie. Pour la première fois cependant, un procès va couvrir l'ensemble des dix années de conflits dans l'ex-Yougoslavie.

VOIR PAGE A 8: MILOSEVIC

Lire aussi en page B 8

■ Une brèche dans le mur de l'impunité

INDEX

7	Annonces..... B 5	Idées..... A 7
8	Avis publics... B 4	Le monde..... B 8
	Bourse..... B 2	Mots croisés... B 5
	Culture..... B 10	Météo..... B 5
	Économie..... B 1	Sports..... B 7
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 9

Équité salariale: débloccage inespéré avec les enseignants

La facture serait ramenée d'environ 600 à 300 millions

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Un débloccage inespéré est survenu entre le gouvernement et les enseignants dans le but de régler l'épineux dossier de l'équité salariale, a appris *Le Devoir*, de sources diverses. Les deux parties étudient en ce moment un règlement qui se situe aux

environs de 300 millions. Il s'agit d'un montant beaucoup moins élevé que les 500 à 600 millions dont il était question à l'automne et qui avaient provoqué l'impasse dans les négociations.

Le Conseil du trésor a offert près de 200 millions aux enseignants en novembre dernier pour régler l'équité salariale en exigeant toutefois une augmentation du temps de présence en classe des enseignants. La Fédé-

ration des syndicats de l'enseignement (FSE affiliée à la CSQ et représentant 75 000 enseignants du primaire et du secondaire) a rejeté cette offre et a préparé au début du mois une nouvelle contre-proposition.

D'abord, il n'y aura assurément pas de troc entre l'équité et la tâche, a fait savoir la FSE au gouvernement

VOIR PAGE A 8: DÉBLOCCAGE

La catastrophe



UNE CHUTE après seulement trois enjambées a fait perdre tout espoir de médaille au patineur canadien Jeremy Wotherspoon dans l'épreuve de 500 mètres hier. L'athlète, de qui l'on espérait beaucoup, a planté la lame de son patin gauche dans la glace, une catastrophe qui l'a laissé complètement abattu. Il espère bien prendre sa revanche lors de la compétition du 1000 mètres qui se déroulera samedi. Nos informations en page B 6.

HORS-JEU

Fantaisie sur patins

Il y en a qui sont d'avis que tous les sports «à juges» devraient disparaître à jamais du programme olympique, il en est d'autres, plus nature, qui prônent l'abolition de toutes les disciplines requérant implicitement l'application de maquillage et l'apposition de paillettes, et vous comprendrez rapidement qu'une jonction de ces deux critères permet de désigner la nage synchronisée et le patinage artistique.

L'hypothèse de la disparition prochaine de la première est plausible, mais dans le second cas, n'y pensez pas, pas une minute, même avec toute la magouille chez les juges, sur-

tout en danse sur glace. D'abord, NBC ne voudrait pas. Le patin de fantaisie attire les plus gros auditeurs télé, bons Jeux, maux Jeux, notamment parce que les femmes s'y intéressent davantage qu'au bobsleigh à quatre, par exemple. Et puis, entre vous et moi et le bouquet de fleurs, des duels comme celui d'hier, Salé et Pelletier contre Berezhnaya et Sikharulidze (quoiqu'il manque ici un mot approprié pour désigner un duel à quatre, ce qui fait deux duels, ou un équipage de bobsleigh), c'est de la matière à frissons qui fait que la vie vaut la peine d'être analysée par Alain Goldberg, non?

Il faudra l'encadrer, d'ailleurs, Goldberg. Avec un commentateur aussi sublimement passionné, je crois que j'écouterai même du patinage artistique à la radio. Sérieux.

Et si c'est toujours sous-jacent, jamais dit en autant de mots mais en même temps gros comme le gras, le patinage en couple, c'est de la grosse drague par procuration. A tel point qu'à l'occasion de ces Jeux de Salt Lake City, la Fédération internationale de patinage (International Skating Union, ISU) a émis un avertissement aux participants: draguez, séduisez, mais au contraire de la statue située derrière John Ashcroft, n'en montrez pas trop. «A la suite de nombreuses plaintes

concernant le choix de certaines figures dans les épreuves de couple et de danse sur glace, nous sommes très inquiets de constater que certaines poses peuvent heurter le public de la télévision en raison de leur indécence», a déclaré l'ISU.

«C'est surtout la posture des jeunes femmes qui prête à critique lorsqu'elles évoluent jambes largement écartées», a ajouté la Fédération, précisant que les juges recevraient l'ordre de soustraire 0,1 point à la note artistique pour toute position jugée indécente, arabesque où la patineuse se pend par les jambes au cou de son partenaire ou porté incitant à l'étreinte sensuelle.

VOIR PAGE B 6: FANTAISIE

Entre tradition et modernité

La communauté nisga'a du nord de la Colombie-Britannique, qu'un traité a rendue autonome il y a deux ans, se retrouve confrontée à un double défi: préparer l'avenir dans le respect des multiples facettes de la culture nisga'a tout en faisant face aux contraintes de la modernité.

HÉLÈNE BUZZETTI
ENVOYÉE DU DEVOIR

Troisième d'une série de cinq articles

Vallée de la Nass — «Amen». C'est le seul mot que le journaliste a compris. Le reste était en nisga'a, une langue tout en consonnes, bourrée de raclements de gorge, de brèves interruptions nasillardes et de coups de langue. Nous sommes un mercredi soir

de fin janvier, une trentaine de personnes, tous âges confondus, se sont réunies dans le sous-sol de l'église anglicane pour procéder à l'élection annuelle du comité d'église. Chaque paroissien a apporté un plat et, sur la table du buffet, la soupe de saumon côtoie les spaghettis au jus de tomate. Sur les murs, des images du dieu berger sont intercalées entre celles du corbeau, de l'aigle, de l'épaulard et du loup, les symboles des quatre tribus nisga'as.

La pauvre journaliste n'est pourtant pas la seule à ne pas avoir compris la prière récitée par l'ainé. Les jeunes réunis non plus. La langue traditionnelle s'est perdue et on ne l'entend plus nulle part, à New Aiyansh, sauf dans la salle de classe où on procède à sa résurrection.

C'est cela, l'aventure nisga'a: les tentatives d'une modeste communauté de vivre ses traditions dans la modernité. Une balance qu'on rééquilibre sans cesse, en évitant l'écueil du folklore. «Nous devons faire attention quand nous étudions la tradition», met d'ailleurs en garde Nita Morven, au service culturel du Nisga'a Lisims Government.

VOIR PAGE A 8: TRADITION



NISGA'A, PEOPLE OF THE NASS RIVER
Un membre du clan nisga'a des loups.




ROLEX

Datejust
en acier et or 18 carats

L'ÉTERNITÉ SE MESURE À UNE ROLEX.



Lady Datejust
en acier et or 18 carats

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE TÉL. : 866-3876

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Succession de Jean Chrétien

«J'en ai marre»

Les récentes attaques d'Allan Rock ont outragé Paul Martin



Michel David

Le pouvoir et l'amitié

«**J**e broyais du noir et m'en voulais d'avoir eu la naïveté de croire que le pouvoir et l'amitié pouvaient faire bon ménage.»

Bernard Landry pourrait sans doute reprendre à son compte cette phrase tirée de l'autobiographie de Lucien Bouchard, *A visage découvert*, dans le chapitre consacré à sa douloureuse rupture avec Brian Mulroney. M. Bouchard en avait tiré une leçon qu'il n'a jamais oubliée quand il est lui-même devenu premier ministre: aucun de ses amis personnels n'a été invité à faire partie du premier cercle de ses proches collaborateurs.

«Vous connaissez la solitude du pouvoir? Si, en plus, il faut chasser nos amis de l'entourage, il ne restera plus que vous», a lancé M. Landry à la horde de journalistes qui l'entouraient, dimanche, à l'issue du pénible conseil national qu'il venait de vivre. Les journalistes n'ont jamais été les compagnons préférés du premier ministre, surtout pas ces jours-ci.

Contrairement à Lucien Bouchard, qui ressemblait à un ermite solitaire dans le triste bunker de la Grande-Allée, M. Landry a toujours fonctionné en réseau, cultivant soigneusement les amitiés qui se sont multipliées au fil des ans.

Il s'est constitué ainsi un bassin de collaborateurs d'une loyauté et d'un dévouement sans limite, auxquels il pouvait faire appel à tout moment. En retour, ils pouvaient compter sur sa protection et son aide quand les circonstances de la vie le requéraient.

Le directeur général du PQ, Raymond Bréard, est un de ceux-là, comme son chef de cabinet, Claude H. Roy, ou encore Jean-Yves Duthel, qui est retourné à la SGF après un séjour écourté au bureau du premier ministre. Le nouveau président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Jacques Laurent, fait également partie du clan des «amis de Bernard». La liste serait longue.

Tout va très bien tant que les amis ne causent pas de problème, mais le premier ministre se retrouve confronté à un choix déchirant quand l'un d'eux trébuche et risque de causer un tort irréparable au gouvernement, comme c'est le cas de M. Bréard.

D'ailleurs, on remarquera que ceux qui ont été impliqués dans des «affaires» au cours des dernières semaines sont tous des inconditionnels de M. Landry, à qui il a confié des postes-clés dans l'organisation péquiste: outre M. Bréard, Gilles Baril est l'organisateur en chef et Sylvain Simard préside le comité chargé de la mise à jour de l'option souverainiste.

Il est maintenant acquis que M. Bréard quittera son poste après sa période de réflexion de 48 heures. Même si M. Landry s'était entêté à le couvrir, il pouvait difficilement demeurer en fonction après que la vice-première ministre lui eut publiquement retiré sa confiance.

La sortie de Pauline Marois est un véritable camouflet infligé au premier ministre, qui permet de mesurer son véritable poids. Le succès de son dernier budget et le remaniement d'il y a deux semaines lui avaient déjà permis d'accroître son autorité. En fin de semaine, elle s'est permis une première sortie en dehors de sa sphère de responsabilité ministérielle. Elle s'est conduite non seulement en vice-première ministre, mais également en vice-chef du PQ.

Cet incident illustre encore une fois l'inconvénient pour le chef du PQ d'être également président de l'exécutif, à plus forte raison s'il est également premier ministre. En prenant le contre-pied de la décision de l'exécutif, qui avait fait bloc derrière M. Bréard, Mme Marois s'opposait de facto à son chef et premier ministre.

Avec le Bloc québécois, le PQ est le seul parti dont le chef est également président de l'exécutif. Que ce soit au PLQ, à l'ADQ, au PLC ou au PC, les deux fonctions sont clairement dissociées, sans que l'autorité du chef ne paraisse en souffrir. Avec le PQ, on ne sait jamais, direz-vous. Oui, peut-être.

Le plus beau de l'affaire est que, dans les circonstances, M. Landry ne pouvait pas se permettre de rabrouer Mme Marois. Mieux encore, sa présence devient une sorte de caution morale et envoie aux militants péquistes et à l'ensemble de la population le message qu'il y a au moins quelqu'un au PQ qui ne tolérera pas le moindre manquement à l'éthique, qu'il soit réel ou simplement apparent. Une qualité qui sera certainement prise en compte dans le choix de l'éventuel successeur de M. Landry.

Il faudra maintenant trouver un successeur à M. Bréard. A quelques mois, peut-être un an de la prochaine élection générale, sans parler des élections partielles, il ne s'agit pas d'une sinécure. La reconstruction entreprise au printemps dernier est encore loin d'être terminée et, après ce qui s'est passé, on ne risque pas de se bousculer aux portes.

Un choix logique serait Jean Bissonnette, un ancien agent de liaison de M. Landry dans Verchères, qui est présentement responsable des relations avec le parti au bureau du premier ministre. Il a la confiance du chef, mais pas vraiment d'états de service au PQ.

M. Landry pourrait aussi tenter de convaincre Pierre Boileau d'effectuer un retour. Il a déjà occupé le poste sous le règne de Jacques Parizeau, qui lui avait cependant imputé les résultats décevants de l'élection de septembre 1994. M. Landry l'avait alors rescapé en lui offrant un poste de conseiller politique aux Communautés culturelles et à l'immigration.

Autre candidat potentiel, Pierre D'Amours, ancien directeur de l'organisation, également écarté par M. Parizeau, avait été récupéré par Pauline Marois, avant de se retrouver au bureau de Lucien Bouchard. On avance également le nom de Grégoire Bérubé, qui était directeur de l'organisation sous les ordres de Bob Dufour, à qui M. Bouchard avait confié la direction générale du parti. Tant qu'à y être, pourquoi pas M. Dufour lui-même, présentement sous-ministre aux Régions? Bref, n'importe qui, pourvu que ce ne soit pas un ami personnel de M. Landry.

mdavid@ledevoir.com

Le premier ministre Jean Chrétien invite au cessez-le-feu. Le ministre des Finances, Paul Martin, «en a marre» et le président du caucus libéral, Stan Keyes, ne prise pas l'étalage public des chicanes libérales auquel s'est livré le ministre de l'Industrie, Allan Rock, en fin de semaine, qualifiant même le geste de «stupide».

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a fait comprendre hier à son collègue de l'Industrie, Allan Rock, qu'il avait dépassé les bornes et qu'il ne le laisserait pas faire. La réplique est d'ailleurs venue, cinglante. «Nous sommes témoins ici de ce qu'il y a de pire en politique: la destruction et les attaques personnelles. Pour ma part, j'en ai marre. Je suis profondément troublé quand la bonne foi des membres du caucus et des représentants du parti est remise en question et j'en ai assez que des proches soient accusés de déloyauté.» Il n'a pas demandé d'excuses à son collègue pour l'avoir accusé de transformer le Parti libéral en club sélect et de miner le leadership de Jean Chrétien. Le ton était ferme cependant. «J'espère que M. Rock va comprendre qu'il a franchi une ligne symbolique. Ils sont allés trop loin, lui et ceux qui parlent en son nom.»

Cet accrochage inhabituel entre deux ministres n'a pas donné lieu à des commentaires d'autres ministres, comme le souhaitait M. Rock samedi. C'est plutôt le

premier ministre Chrétien qui a profité de son passage à Shawinigan pour demander la fin des querelles et inviter ses ministres à se concentrer sur leurs tâches ministérielles. Il a noté qu'on s'excitait un peu trop vite, puisqu'il n'y a pas encore de course au leadership. «Je ne sais pas pourquoi ils sont préoccupés par ma succession. Ils s'en occuperont quand il y aura une course. Quand je démissionnerai, je retournerai à la maison et c'est tout», a-t-il dit. Il n'a pas pris parti dans cette dispute, mais a affirmé sa préférence pour des règles d'adhésion souples. «Les portes doivent rester ouvertes.» M. Chrétien part aujourd'hui pour un voyage de 10 jours en Russie et en Allemagne.

La chicanerie actuelle porte sur les règles d'adhésion au Parti libéral du Canada en Ontario, mais le véritable enjeu est la future course au leadership à laquelle MM. Rock et Martin participeront. Tout a commencé quand l'exécutif ontarien, dominé par les présidents d'association majoritairement pro-Martin, a décidé cet automne qu'une personne ne pourrait plus obtenir cinq formulaires d'adhésion à la fois mais un seul. Les autres camps ont soutenu que l'équipe Martin voulait ainsi préserver son avance. Mais ils ont aussi affirmé que ses partisans et lui prépareraient le terrain pour une remise en question du leadership de M. Chrétien lors du congrès de mars 2003, ce que le camp Martin nie vigoureusement.

Le ministre a noté que tous les candidats éventuels au leadership libéral s'organisaient et recrutaient des membres. «Cela n'a rien à voir avec une révision du

leadership, mais cela a tout à voir avec une éventuelle course à la chefferie.»

Il y a deux semaines, l'exécutif national, à l'instigation du premier ministre, a encouragé les ailes provinciales à avoir des règles plus souples. L'aile ontarienne a acquiescé en fin de semaine, mais en y ajoutant des restrictions de son cru, d'où la sortie virulente du ministre de l'Industrie.

Il soutenait que ces règles transformaient le Parti libéral «en un club pour l'élite où seuls ceux qui connaissent le mot de passe peuvent entrer». Il a ajouté que des gens «sacriéaient la nature démocratique du parti sur l'autel de leur propre ambition». Un de ses supporters, Warren Kinsella, a aussi affirmé que le camp Martin voulait fermer la porte aux communautés ethniques.

C'est cette attaque qui a le plus choqué M. Martin et l'a mené à dire, depuis Québec, que son collègue se livrait à ce qu'il y a de «pire en politique». Il a rappelé que les règles ontariennes étaient similaires à celles en vigueur depuis des années au Québec.

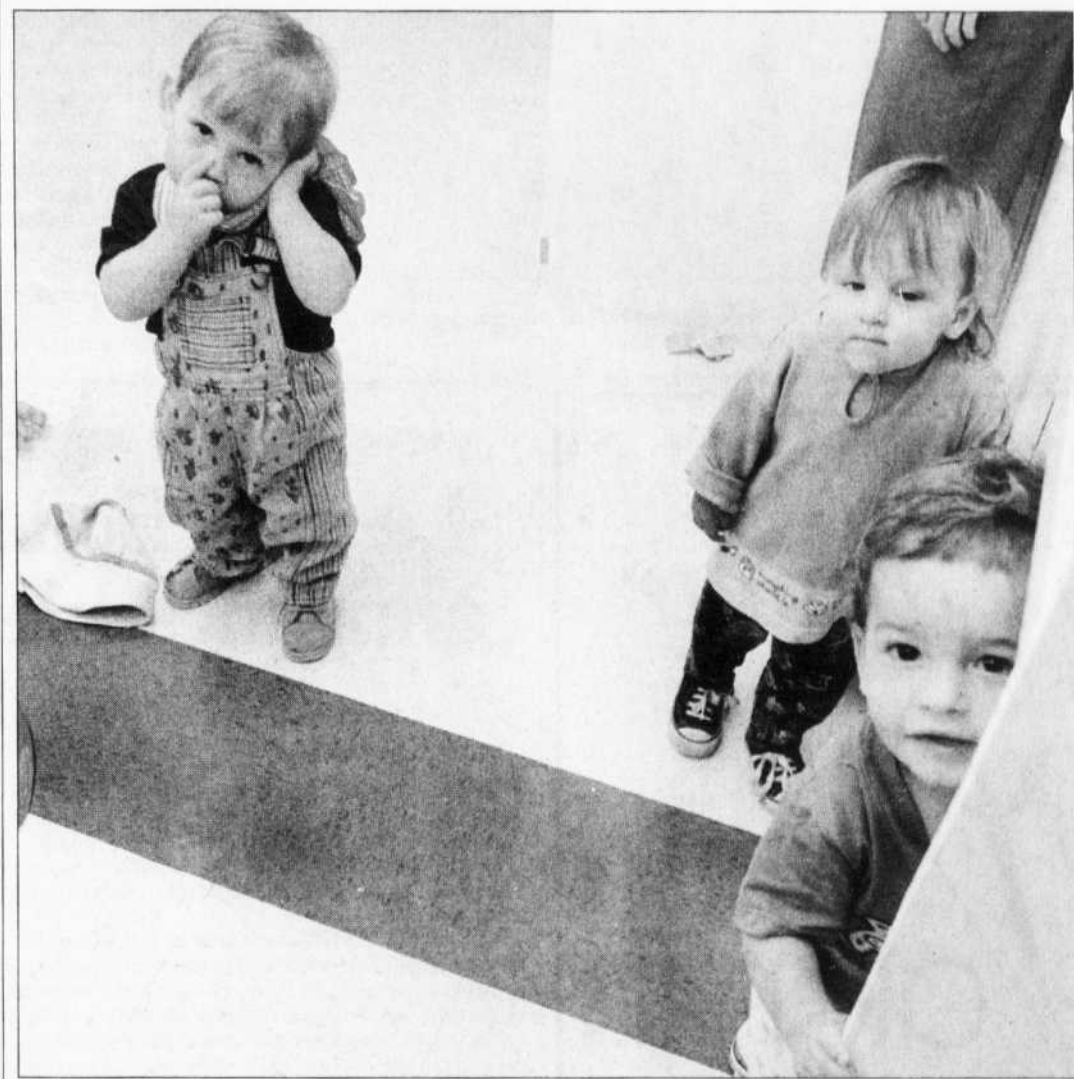
Le président du caucus, Stan Keyes, a exigé que chacun règle ses comptes en privé, question de ne pas répéter les erreurs de l'Alliance canadienne. Il refuse de porter un jugement sur le geste de M. Rock, mais n'en pense pas moins. «Je pense qu'il n'y a pas un seul député ou sénateur libéral qui ne hoche pas de la tête en se disant: quelle chose stupide à faire! Ça ne résout rien. Ça ne fait que générer de l'animosité», a-t-il confié en entrevue.



Paul Martin



Allan Rock



Le commissaire général du travail a rendu une décision qui ouvre la porte à la syndicalisation des responsables de garde en milieu familial.

Les syndicats sont sur le seuil de la porte des garderies en milieu familial

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les responsables de service de garde en milieu familial sont des salariées et non des travailleuses autonomes, a conclu le commissaire général du travail après avoir examiné la requête en accréditation d'un groupe d'éducatrices du centre de la petite enfance (CPE) La Rose des vents à Blainville. Cette décision rendue publique hier pourrait servir de prétexte à une syndicalisation massive dans ce secteur.

«C'est une décision extrêmement importante pour toutes les femmes qui exercent cette profession, mais plus largement pour toutes celles qu'on appelle les travailleuses autonomes, prétendument autonomes du moins car elles n'ont qu'un "donneur d'ouvrage", se réjouit Sylvie Tonnelier, vice-présidente de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

Le commissaire du travail a donné raison au syndicat qui alléguait que les responsables de service de garde en milieu familial devaient être considérées comme des salariées au sens du Code du travail et considérerait l'employeur comme étant le CPE, et non le gouvernement. Cette décision fait suite au dépôt en juin dernier d'une requête en accréditation déposée par 18 des 29 responsables de garde en milieu familial du CPE La Rose des vents.

Ces travailleuses réclament de meilleures conditions de travail. Selon l'évaluation de la FIPEQ, elles gagnent 4,63 \$ l'heure, alors que le salaire de leurs homologues en installation au premier échelon s'élevait à 10,10 \$. Le statut de salariées leur permettrait l'accès à l'assurance-emploi et à une panoplie de droits et d'avantages prévus dans le Code du travail.

La CSQ croit que la décision du commissaire pourrait déclencher une vague de syndicalisation au sein des travailleuses en milieu familial dont le nombre est estimé à 11 000 au Québec. La CSN attend de son côté le verdict que rendra sous peu un commissaire de la région de Québec concernant l'une des 17 requêtes déposées par le syndicat. «Théoriquement, les commissaires pourraient rendre des jugements contraires», indique toutefois Claudette Carbonneau, première vice-présidente de la CSN.

Si le mouvement de syndicalisation s'étendait à toutes les travailleuses de ce secteur et qu'elles obtenaient une rémunération équivalente à celle de leurs concurrents en installation, la facture s'éleverait à environ 140 millions pour le gouvernement, estime Mme Tonnelier.

La partie n'est pas gagnée puisque le CPE La Rose des vents et le procureur général du Québec peuvent contester la décision du commissaire. M^r Bernard Giroux, qui représente le CPE, ignore pour l'instant s'il portera la décision en appel: «Ils [les administrateurs du CPE] sont un peu dans le noir, parce qu'ils ne sont pas organisés pour être des employeurs pour ces travailleuses, d'autant plus qu'ils n'ont pas de salariés autres que le personnel de bureau», indique-t-il. Au cabinet de la ministre de la Famille et de l'Enfance, on s'abstient de tout commentaire car l'analyse de la décision n'est pas achevée.

Et les parents dans tout ça? Selon Claudette Carbonneau, ils ont tout à gagner de la syndicalisation qui a permis la consolidation du réseau des CPE, qu'il s'agisse de l'adoption de nouveaux statuts, d'un meilleur aménagement des locaux, de la stabilisation de la main-d'œuvre et même de la création de la politique des places à 5 \$.

Maisons de naissance

Le taux de mortinaissances est comparable à ce qui se vit dans les hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Trois ans après avoir autorisé les sages-femmes à accoucher en maisons de naissance, le risque de mortalité accrue des bébés nés hors des hôpitaux, observé durant la phase des projets-pilotes, semble s'amenuiser. La Corporation des sages-femmes fera tout de même bientôt enquête sur trois décès de nouveau-nés survenus en 1999 et 2000.

Au moment où Québec s'apprête à étudier un projet de règlement sur l'accouchement à domicile, la sécurité des naissances survenues hors des hôpitaux fait de nouveau surface. Trois ans après avoir donné le feu vert à la création d'un ordre professionnel de sages-femmes, la situation semble avoir évolué de façon favorable.

En 1997, un comité chargé d'évaluer les projets-pilotes avait souligné l'incidence plus élevée de mortinaissances survenues chez les bébés de patientes des maisons de naissance. On avait alors observé un taux approximatif de sept décès de bébés pour 1000 naissances, en comparaison de 4,3 pour 1000 en milieu hospitalier. A l'époque, le comité pressait les sages-femmes de parfaire leur formation, notamment pour augmenter leur capacité à détecter des problèmes imminents chez le nouveau-né.

Cinq ans plus tard, il semble que ces recommandations aient porté leurs fruits. En trois ans d'activité, l'Ordre des sages-femmes du Québec, dorénavant responsable d'assurer la sécurité du public et de veiller à la qualité des actes effectués par ses membres, n'a signalé que trois décès de bébés sur 1000 naissances, dont deux en 1999 et une en 2000.

«Trois décès en un an, ça nous ramène à des taux similaires à ceux des accouchements en milieu hospitalier, soit autour de quatre décès pour 1000 naissances. Pour être plus précis, il faudra avoir un volume beaucoup plus grand d'accouchements», a soutenu hier Mme Raymond Gagnon, présidente de l'Ordre des sages-femmes.

Un comité d'enquête fera une étude détaillée de ces cas, pour déterminer si ces décès auraient pu être évités. L'Ordre n'a pas voulu dévoiler hier dans quelles circonstances ni dans quelles maisons de naissances étaient survenues ces mortinaissances. «Ce sont des situations qui peuvent arriver n'importe où et cela arrive aussi à l'hôpital. Mais le but est de s'assurer comment les éviter dans le futur, si cela est possible», a-t-elle ajouté.

Selon cette dernière, aucun changement majeur n'a été apporté depuis 1998 au fonctionnement des maisons de naissance, mais certaines des lacunes observées par le comité d'évaluation des projets-pilotes, notamment en ce qui a trait au manque de collaboration entre les sages-femmes et les hôpitaux, disparaissent tranquillement. «De façon générale, la prise en charge se fait beaucoup rapidement quand il faut effectuer des transferts vers l'hôpital», assure Mme Gagnon.

Pour l'instant, seulement 1 % des femmes québécoises accouchent en maison de naissance et 10 % des patientes suivies au départ par des sages-femmes doivent être dirigées en cours de grossesse vers des médecins, notamment en raison de problèmes de santé comme le diabète de grossesse.

Le projet de règlement sur l'accouchement à domicile, réclamé depuis des lustres par les sages-femmes et certaines femmes, fait quant à lui tranquillement son chemin dans la machine administrative. Une première version devrait être publiée en mars dans *La Gazette officielle du Québec*.

Une récente étude effectuée en Colombie-Britannique présente des résultats mitigés. Bien que les accouchements à domicile semblent assurer de meilleurs résultats pour ce qui est des taux de césarienne ou d'infections maternelles, on a recensé un taux plus élevé de morts périnatales chez le groupe des mères qui ont donné naissance à la maison.

• LES ACTUALITÉS •

Françoise David tourne le dos à la politique

L'ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec poursuivra plutôt son action avec le groupe Au bas de l'Échelle

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Françoise David met fin à toutes les rumeurs: elle ne se lance pas en politique avec un parti existant et ne crée pas non plus son propre parti, «du moins pour l'instant», comme le disent ses proches qui veulent garder l'anonymat.

Elle rejoint plutôt les rangs de l'organisme Au bas de l'échelle, qui depuis plus de 25 ans défend les droits des non-syndiqués. Elle sera notamment chargée de coordonner une campagne d'action auprès du gouvernement, ce qui la ramènera sur la scène publique où elle est fort appréciée.

Mme David est en effet une vedette de l'action communautaire depuis les deux Marches des femmes qu'elle a organisées, en 1995 et en 2000, en tant que présidente de la Fédération des femmes du Québec. En quittant la FFQ en juin dernier, elle avait annoncé qu'elle songeait à créer un nouveau parti, féministe et de gauche. Sa réflexion ne devait durer qu'un été, elle s'est prolongée plus que prévu.

Une militante pas comme les autres

Au début janvier, en entrevue au *Devoir*, elle annonçait toutefois que forte d'un séjour au Mali, elle était prête à repartir au combat et «que ce sera [il] un combat social». Elle refusait toutefois de préciser ses projets, attendant le moment propice pour une annonce publique. Celle-ci sera finalement faite ce matin, dans un communiqué émis très tôt et qui sera suivi d'entrevues radiophoniques déjà planifiées. Une orchestration médiatique soigneusement préparée qui n'est pas courante dans le milieu communautaire.

Mais Françoise David n'est pas une militante comme les autres. Son nom est fréquemment cité

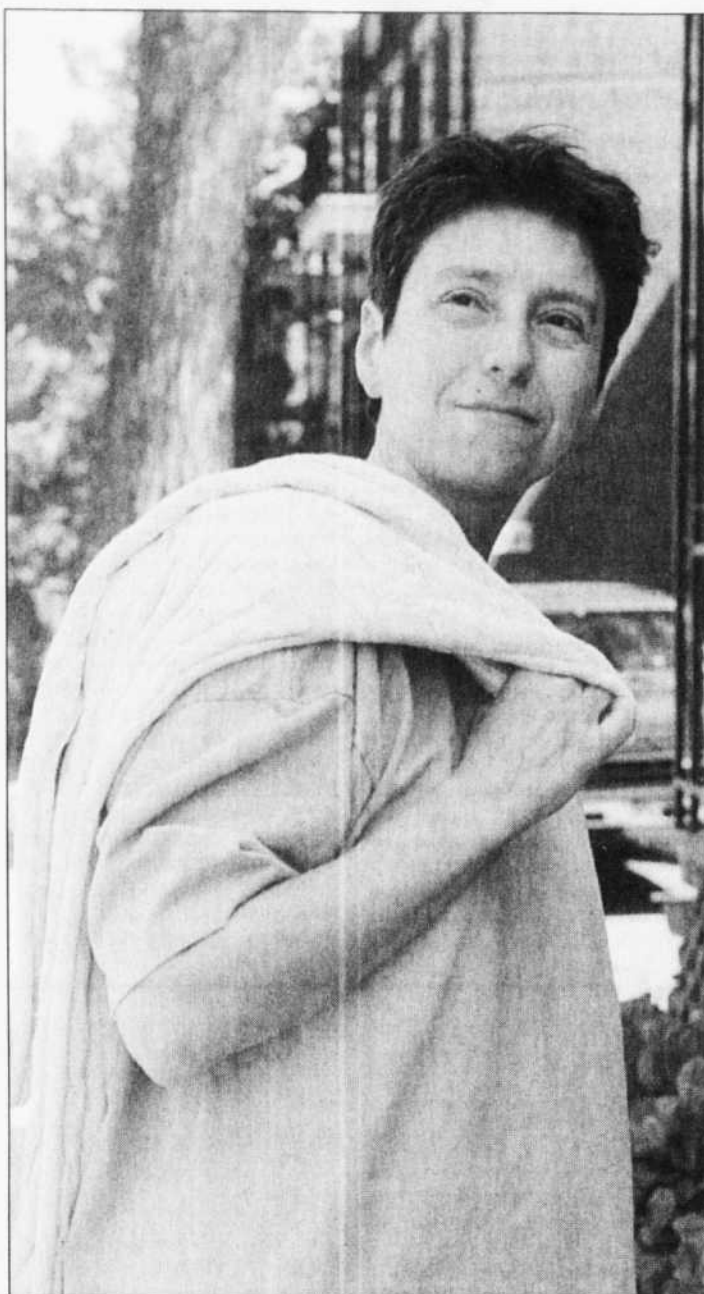
dans les médias comme candidate péquiste de prestige — même si elle nie farouchement avoir été sollicitée ou s'être montrée intéressée par de telles fonctions. Le succès de la Marche mondiale des femmes, qui s'est tenue en l'an 2000 dans quelque 160 pays et qui a attiré, à Montréal seulement, plus de 30 000 manifestantes, a confirmé son prestige et son charisme. Au point que pour certains groupes communautaires, elle semble maintenant inaccessible. «On aimerait bien avoir une Françoise David à notre tête, mais on n'aurait jamais les moyens de la payer», pouvait-on entendre récemment dans le milieu.

Un événement important

L'organisme Au bas de l'échelle (ABE) refusait hier de commenter l'arrivée de Mme David. Mais il est clair qu'il s'agit là d'un événement d'importance. Le groupe populaire, créé en 1975, n'a toujours compté que sur une petite équipe de trois ou quatre permanentes pour mener, avec sérieux, mais sans panache, des dossiers qui touchent l'ensemble des non-syndiqués du Québec, soit près d'un million et demi de personnes — dont quelque 185 000 ne touchent que le salaire minimum ou à peine plus.

L'organisme, qui a mis sur pied un Front de défense des droits des non-syndiqués, lutte pour l'augmentation du salaire minimum et l'amélioration de la Loi sur les normes du travail, ce qui faisait partie des revendications de la Marche des femmes. Il s'est aussi intéressé au travail précaire, au travail au noir et, tout récemment, au harcèlement psychologique au travail.

Françoise David connaît ABE de longue date. Elle a notamment été la présidente d'honneur du colloque que le groupe avait organisé pour souligner son 20^e anniversaire en 1995.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Françoise David poursuivra son engagement social avec le groupe Au bas de l'échelle.

Commission de coopération environnementale

Le Canada est accusé de ne pas appliquer ses propres lois

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Pêches et Océans Canada a-t-il trouvé un moyen de contourner sa propre loi en émettant des «lettres d'avis» plutôt que d'adresser des avis d'infraction en bonne et due forme aux promoteurs qui omettent d'évaluer les impacts de leurs projets sur les poissons?

Telle est la question que la Commission de coopération environnementale (CCE) a entrepris d'éclaircir en faisant appel au public canadien pour déterminer si la plainte déposée par The Friends of the Oldman River est fondée.

Cette association s'est rendue célèbre à la fin des années 80 en obtenant une injonction qui a paralysé pendant plusieurs années la construction d'un barrage sur la rivière Old Man en Alberta. La Cour suprême du Canada devait confirmer cette décision en clarifiant pour la première fois le caractère intégrateur et global des examens que doivent assumer tous les gouvernements en matière d'environnement.

La CCE, en vertu du traité de libre-échange, a le pouvoir de vérifier si l'un ou l'autre des trois signataires triche en n'appliquant pas ses règles environnementales pour favoriser ses entreprises au plan économique.

Selon la plainte déposée par The Friends of the Oldman River, le Canada se contente d'envoyer des «lettres d'avis» au lieu d'exiger que les promoteurs obtiennent une autorisation en vertu de la loi, ce qui les astreindrait à procéder à une évaluation environnementale en règle. Ce refus d'appliquer la loi, constitue, selon les plaignants, une usurpation de la fonction de planification, de décision et de consultation publique qu'elle pré-

voit. Non seulement peu de promoteurs ont-ils été poursuivis par Pêches et Océans Canada, mais, alléguent les plaignants, le ministère fédéral a renoncé à ses obligations juridiques en s'en remettant aux provinces qui afficheraient une piètre performance en matière de protection de l'habitat des poissons.

D'autres plaintes

La CCE, qui est en train de constituer un dossier sur cette affaire, demande au public de la saisir de toute information pertinente à la cause. La commission adresse la même demande dans un autre dossier, celui du drainage minier acide de la mine Britannica, en Colombie-Britannique.

Plusieurs groupes ont porté plainte contre le Canada dans cette affaire pilotée par le Sierra Legal Defence Fund. Les plaignants allèguent que Pêches et Océans tolère les rejets illégaux de la mine depuis longtemps malgré leur impact sur les populations de saumons du Pacifique, en déclin.

Le Canada a par ailleurs été l'objet d'une autre plainte la semaine dernière devant la CCE de la part de groupes canadiens et américains qui l'accusent de ne pas appliquer sa Loi sur les oiseaux migrateurs en Ontario où des exploitants forestiers perturberaient et détruiraient des aires de nidification. Les activités de coupe à blanc dans cette province en 2001 auraient, selon les plaignants, entraîné la destruction de plus de 85 000 nids de sauvagine dans le centre et le Nord de l'Ontario. De plus, ces activités de coupe à blanc auraient des effets néfastes sur la diversité biologique et constitueraient, par tolérance induite, une pratique commerciale déloyale au profit des exploitants forestiers ontariens.

Procès des Hells Angels

Le juge Boilard juge la loi antigangs bien assez claire

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La défense a échoué dans sa tentative de faire invalider en partie la loi antigangs, hier, dans le procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels.

Le juge Jean-Guy Boilard a rejeté une requête en ce sens au terme d'une audition qui a duré à peine deux heures.

L'avocat Jacques Bouchard a défendu l'idée que l'article 467.1 du Code criminel, qui traite de la participation aux activités d'un gang, contient «des imprécisions» sur lesquelles aucun tribunal n'a statué à ce jour.

L'article en question stipule qu'une personne est coupable d'un acte criminel et passible d'une peine maximale de 14 ans de pénitencier si elle «participe aux activités d'un gang, ou y contribue de façon importante», tout en sachant que des membres commettent ou ont commis, au cours des cinq dernières années, des crimes punissables de plus de cinq ans d'emprisonnement.

M^e Bouchard s'est demandé quelle est la différence entre le fait de participer aux activités d'un gang et le fait d'y contribuer de façon importante. Ni le juge Jean-Claude Beaulieu, ni le juge Robert Sansfaçon n'ont pu éclairer la justice sur cette question lorsqu'ils ont rendu les deux seuls jugements connus traitant de la loi antigangs au Québec. «Puisque le texte de la loi n'est pas précis, nous ne sa-

vons pas à quoi nous opposer lors de la présentation de la preuve», a dit M. Bouchard.

«La définition n'est pas imprécise au point d'être contraire à l'esprit de la Charte [des droits et libertés]», a soutenu pour sa part le procureur fédéral Robert Marquis.

Dans une cause impliquant le gang des Blatnois, à Québec, le juge Jean-Claude Beaulieu avait rejeté il y a un an une requête de la défense pour déclarer inopérant l'article 467.1 de la loi antigangs. La décision n'a jamais été portée en appel puisque les accusés ont par la suite plaidé coupable aux infractions qui leur étaient reprochées.

M^e Bouchard a invité la Cour à se prononcer sur les «imprécisions» laissées en plan par le juge Beaulieu, mais Jean-Guy Boilard ne l'a pas suivi sur cette voie. Il estime raisonnable la décision prise par son collègue. «Pour l'instant du moins, il m'est impossible de voir une imprécision ou une portée excessive dans cette disposition [l'article 467.1]», a tranché M. Boilard.

Si l'avait reconnu l'existence d'imprécisions, le juge Boilard aurait en quelque sorte confirmé la thèse de la défense voulant que la loi ne serait pas constitutionnelle, selon l'interprétation de la Couronne. «Si la loi avait été jugée imprécise ou d'une portée trop large, elle aurait été susceptible d'être déclarée inconstitutionnelle», a commenté le procureur François Brière, une fois que le juge Boilard eut fait part de sa position.

EN BREF

La terre a tremblé

(PC) — Un léger tremblement de terre, dont l'épicentre était localisé près de Joliette, a été ressenti jusque sur l'île de Montréal et en Haute-Mauricie, tôt hier matin. Le tremblement de terre, dont la magnitude a atteint 3,9 sur l'échelle Richter, a eu lieu à 6 h 41. L'épicentre était plus précisément situé à six kilomètres au nord de Joliette, a-t-on fait savoir à la Commission géologique du Canada. Le tremblement a été ressenti dans un rayon de 50 kilomètres. Aucun dommage n'a été rapporté, vu sa faible magnitude. Bon an mal an, les sismographes captent plus de 1000 tremblements de terre par an au Canada, la grande majorité étant de très faible intensité. Au Québec, les appareils en captent environ 400 par an, particulièrement dans deux régions: Charlevoix et l'Ouest du Québec, désignant ici Joliette, les Laurentides, la Haute-Gatineau et le Témiscamingue.

Un Canadien et un Américain arrêtés en Chine

(PC, AP) — Un Canadien et un Américain ont été arrêtés hier par la police chinoise et sont détenus depuis pour avoir manifesté en faveur de la secte Falun Gong. Jason Loftus, âgé de 22 ans, un étudiant en génie de Barrie en Ontario et Levi Browde, un informaticien de New York, âgé de 29 ans, scandaient des slogans dénonçant le gouvernement chinois sur la place Tiananmen lorsqu'ils ont été interpellés et emmenés dans une camionnette. Les deux hommes fai-

saient partie d'une manifestation organisée en faveur de la secte Falun Gong que le gouvernement chinois accuse d'avoir incité au suicide de cinq personnes sur la place Tiananmen, le 23 janvier 2001, la veille du premier de l'An chinois. Selon les autorités, deux de ces personnes sont mortes brûlées vives. La secte affirme, pour sa part, qu'il s'agit d'une propagande du gouvernement visant à les anéantir. M. Loftus est membre de la secte Falun Gong depuis trois ans et demi alors que M. Browde y adhère depuis trois ans. La secte Falun Gong a été bannie par les autorités chinoises en juillet 1999 pour des raisons de sécurité publique et parce que son idéologie ne correspondrait pas à celle de l'État.

Le Canada annule la dette de la Tanzanie

(PC) — Le gouvernement du Canada a annoncé hier qu'il annulait le montant intégral de la dette de la Tanzanie envers lui, soit 83 millions. «Nous félicitons la Tanzanie pour ses efforts visant à soutenir la réforme économique et pour faire de la lutte à la pauvreté une priorité», a fait savoir le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, dans un communiqué émis à Ottawa. L'endettement de la Tanzanie est insoutenable, a expliqué M. Martin. En renonçant à ces 83 millions, le Canada permet au gouvernement tanzanien d'investir davantage dans des domaines névralgiques comme les soins de santé, la prévention du sida et l'enseignement de niveau primaire, a-t-il ajouté.

Un message
d'amitié ou d'amour
pour la

Saint-Valentin

Tarif spécial Saint-Valentin

Faites-nous parvenir votre texte
par télécopieur: (514)985-3340

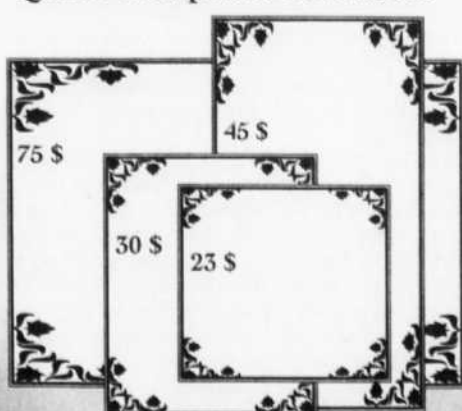
Par courriel:
petitesannonces@ledevoir.com
ou par courrier:

LE DEVOIR

2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

Les textes doivent
être reçus avant 17h
le mardi 12 février

Quatre exemples de dimensions



Le 14 février, offrez-lui
une pensée spéciale
pour la Saint-Valentin

Pour renseignements: (514)985-3322

Payable à l'avance, par carte de crédit.

• LES ACTUALITÉS •

Une Pakistanaise à Montréal

« Méfie-toi des fondamentalistes »

Amtul Naheed a bien écouté ce conseil de son père. Elle a fui le Pakistan.

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

À la Maison de l'Inde, à Saint-Henri, Amtul Naheed finit par dire au bout du fil dans un anglais baigné d'accents punjabis: «Vous n'allez pas me demander si je suis terroriste au moins?» Mais non. Amtul Naheed, 38 ans, est arrivée il y a un peu plus d'un an au Canada avec son mari et ses trois jeunes fils, fuyant la vague islamiste qu'elle voyait et voit encore monter dans son Pakistan d'origine. Réfugiée politique, d'une certaine manière.

Un an et des poussières: elle défendait les droits des femmes pakistanaïses au sein d'une organisation sociale installée à Lahore. «Une exception? Oui, des femmes comme moi, c'est l'exception au Pakistan», constate-t-elle tranquillement. Exception par son métier et exception par ses parents. «Quand je suis entrée à l'université en histoire, mon père m'a dit: méfie-toi des fondamentalistes.»

Elle est aujourd'hui au Canada avec sa famille, mais c'aurait pu être l'Australie si son mari agronome n'avait pas fini par décrocher un visa d'immigration canadien. En septembre 2000, ils débarquent à Toronto, où vivait déjà l'une de ses sœurs. «Mais ça coûtait trop cher, et nos économies disparaissaient.» Trois mois plus tard, ils prennent la 401 pour Montréal — où elle a une nièce et où le coût de la vie est plus raisonnable. Ce n'est pas un parcours tout à fait normal. La tendance est plutôt parmi les arrivants pakistanaïses, qui parlent l'anglais, à viser Toronto. Amtul Naheed a fait le chemin inverse. À Montréal, les voici donc un peu réfugiés économiques.

Des 25 000 dollars qu'ils avaient mis de côté pour s'installer, il ne reste plus rien. Assise derrière son bureau de la Maison de l'Inde, où son petit contrat de six mois court jusqu'en mars, elle lève la main et fait zéro avec le pouce et l'index.

À Lahore, ils avaient une maison confortable et travaillaient tous les deux. Classe moyenne. Dans son village natal de Shahkot, son père est propriétaire d'une usine rentable de fabrication de savon. Ils habitent au



Amtul Naheed a quitté son pays, le Pakistan, où les fondamentalistes islamistes prenaient de plus en plus de place. Elle a trouvé refuge au Canada, d'abord à Toronto, puis à Montréal.

aujourd'hui à cinq un trois et demi à 400 dollars par mois dans l'ouest de la ville. Elle a trouvé un peu de travail, mais pas lui, qui essaie d'apprendre le français. La famille au Pakistan leur donne un coup de main. Ils échafaudent des scénarios — des scénarios de nomades. Lui songe maintenant à rentrer au Pakistan quelques mois par année pour travailler dans son domaine.

Plier bagage et rentrer pour de bon? «Non, il n'y a pas d'avenir au Pakistan.» Aller à New York où elle a

un frère et une autre sœur? «Peut-être, mais on vient d'arriver. Il faut laisser le temps décider.» Elle s'accroche à l'idée que ses fils auront ici une vie et une éducation qu'elle et son mari n'auraient pas eu les moyens de leur offrir au Pakistan.

Le président général Pervez Moucharrarf fait ce qu'il peut, affirme-t-elle, pour résister à l'islamisme pur et dur, mais elle n'y croit pas beaucoup. «Mon mari est un bon musulman... pendant le Ramadan.

Moi, je pratique peu.»

On estime à environ 150 000 la population musulmane du Québec. Les Pakistanais seraient environ 8000 et la moitié environ seraient arrivés au cours des dernières années. Mais ce sont des chiffres plus ou moins fiables. Le nouveau recensement de 2001, dont les résultats commencent à être publiés, devrait apporter des précisions.

Il y a un monde, dit-elle, entre la société «patriarcale et inégalitaire pakistanaïse» et la liberté de mouvement et de pensée dont les femmes disposent ici. N'empêche que lui manque la vie bien remplie de militante des droits des femmes qu'elle menait à Lahore. Comme si Montréal l'ennuyait. «Ma patronne n'était pas heureuse de me voir partir.» Elle travaillait pour une organisation féministe qui s'appelle Shirkat Gah, vouée à la lutte contre la discrimination sexuelle en droit et la violence conjugale. Une organisation chapeauté par la WLUML (Women Living Under Muslims Laws), basée à Londres et représentée dans une quarantaine de pays. Aussi Amtul Naheed vient-elle d'avoir l'idée de créer une section de la WLUML à Montréal (une ville dont la diversité culturelle l'épate). Elle croit qu'une telle organisation pourrait être utile aux musulmanes du Québec; que cela pourrait aussi contribuer à établir des ponts avec la société d'accueil.

«Le poids de la tradition est parfois tel chez les femmes musulmanes que certaines m'ont dit trouver que les Québécoises avaient trop de pouvoir dans la société. Je n'ose pas en tirer de lois générales, mais j'ai rencontré des musulmanes qui usent des libertés nouvelles qu'elles ont ici pour échapper à toutes sortes de contraintes imposées par la culture des hommes — dans le domaine vestimentaire par exemple —, mais qui résistent à l'octroi de ces libertés pour leurs propres filles. Ce qui n'est pas nécessairement inusité. On fait une chose et on en dit une autre.»

Il lui faut maintenant apprendre le français. Elle jure de s'y mettre en mars, au terme de son contrat. «Il lui faut pour trouver du travail. Et puis, faire un effort pour apprendre la langue, c'est bien la moindre des choses.» Son fils de huit ans, dit-elle, l'a appris à la vitesse de la lumière. C'est surtout lui pour le moment qui joue les interprètes.

Lenteurs
bureaucratiques

Les orphelins de Duplessis toucheront leur chèque bientôt

PRESSE CANADIENNE

Le Comité des orphelins de Duplessis et le ministère des Relations avec les citoyens, tout en comprenant que les délais bureaucratiques ont pu inquiéter certains orphelins, affirment que les chèques de dédommagement arriveront bientôt.

Ce qui est perçu comme de la lenteur de la part de Québec a été rendu plus dramatique par le décès, samedi après-midi, de Fernand Deveault, 60 ans, l'un des plus farouches militants du recours collectif qui a obtenu réparation pour les abus et les agressions subies par des enfants placés dans des institutions psychiatriques, dans les années 1940 et 1950.

En plus de M. Deveault, trois ou quatre autres orphelins de Duplessis seraient décédés depuis la signature de l'entente avec le gouvernement.

Le président du Comité des orphelins de Duplessis, Bruno Roy, a tenté de calmer le jeu, hier, en déplorant qu'«il y ait eu un message un peu illusoire au départ, [soit] de croire que les gens pourraient toucher leur chèque pour les Fêtes».

En effet, signale-t-il, l'entente a eu lieu au mois de juin, mais «la machine gouvernementale ne se retourne pas sur un dix sous». De fait, le décret ministériel avalisant officiellement l'entente n'est entré en vigueur que le 24 novembre.

En vertu de l'entente intervenue en juin 2001 entre le gouvernement et les orphelins de Duplessis, entre 1000 et 1200 personnes sont admissibles au «fonds de réconciliation» doté de 25 à 37,5 millions — soit une moyenne de 25 000 \$ par orphelin.

Au ministère des Relations avec les citoyens, l'attaché de presse du ministre Rémy Trudel, Eric Gamache, indique que les 800 orphelins qui ont jusqu'ici transmis leur dossier au comité tripartite — gouvernement, Protecteur du citoyen et Comité des orphelins de Duplessis — recevront «au cours des prochains jours» de la documentation spécialisée.

Sur réception de cette documentation dûment remplie et retournée, le ministère émettra «dans les dix jours» le chèque approprié au destinataire. M. Gamache prévient toutefois que des formulaires mal remplis ou incomplets pourraient retarder l'émission du chèque.

Si un orphelin de Duplessis s'étant inscrit dans l'entente de juin 2001 devait mourir avant d'avoir reçu son chèque, les héritiers de la personne disparue pourront toucher la compensation gouvernementale, confirme-t-il.

Le s'en allant en Bourse



Liste des entreprises composant l'Indice Québec-30^{re} en date du 14 janvier 2002 :

Bombardier
BCE
Alcan Aluminium
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Power Corporation du Canada
Abitibi-Consolidated
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Corporation financière Power
Groupe CGI
Quebecor world
Domtar
Banque de Montréal
Molson
Métro
Groupe Jean Coutu (PJC)
Industrielle Alliance cie d'assurance sur la vie
BCE Emergis
Groupe Transcontinental G.T.C.
Groupe SNC-Lavalin
Quebecor
Alimentation Couche-Tard
Banque Laurentienne du Canada
Saputo
Tembec
Axcan Pharma
Groupe TVA
Cogeco Câble
Les Industries Dorel
Cascades

Pour en savoir plus sur l'Indice Québec-30^{re} : www.iq30-iq150.org

Le lion dans sa tête eut un projet : s'offrir un placement différent, sans tout risquer.

Prudent et sage, il choisit le REER à rendement boursier Placements Québec.

Du potentiel de croissance de 30 importantes entreprises œuvrant au Québec, il tirera avantage.

Par le gouvernement du Québec, son capital investi sera pleinement garanti et couronné d'un généreux boni !

Boni REER +1% du capital investi* REER à rendement BOURSIER PLACEMENTS QUÉBEC

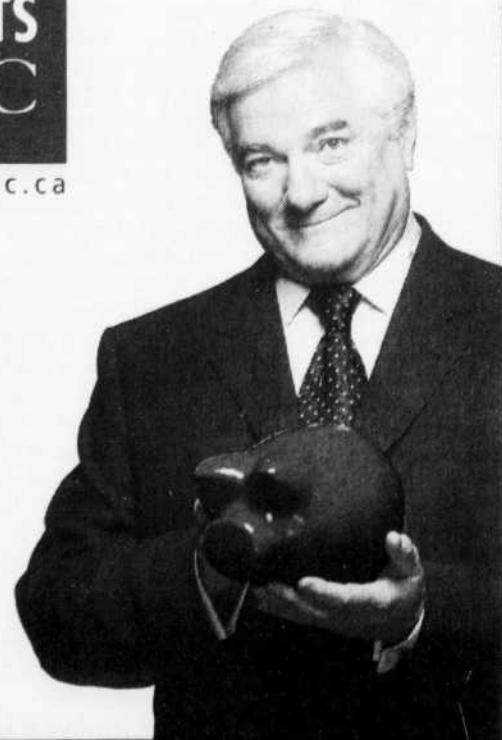
www.placementsqc.gouv.qc.ca

*Achat minimum de 100 \$.
*Les obligations boursières peuvent être placées dans un compte hors REER.

Placements Québec

On prépare l'avenir

*Boni applicable sur les nouveaux fonds REER.



Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Venez nous rencontrer :

Au Carrefour l'Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de Simons, niveau métro)

Du 28 janvier au 28 février inclusivement
• Lundi au vendredi : 10 h 30 à 16 h 30
• Samedi et dimanche : 13 h à 16 h 30

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

É D I T O R I A L

À propos
de Raymond Bréard

La publication dans notre édition de samedi d'un reportage sur ce que d'aucuns ont appelé aussitôt «l'affaire Bréard» a largement perturbé la réunion du conseil national du Parti québécois du week-end. Dans un premier temps, on a voulu banaliser le dossier pour ensuite se rendre compte que les activités passées de l'actuel directeur général du PQ à titre de lobbyiste entachaient l'image d'intégrité de ce parti.

Le réflexe spontané de bien des militants péquistes en prenant connaissance du dossier préparé par notre collègue Kathleen Lévesque aura été d'accuser *Le Devoir* de sensationnalisme. Il est des choses que ces personnes auraient aimé continuer à ignorer, mais qui, au nom de l'intérêt public, devaient être exposées. Des faits avaient été portés à notre connaissance. Nous les avons soigneusement vérifiés pour conclure qu'il fallait les porter à l'attention du public, d'autant plus qu'ils ajoutaient au débat déjà amorcé sur le lobbying.

Le dossier parle par lui-même. Ce qui doit retenir notre attention est le fait que Raymond Bréard est directeur du cabinet de Bernard Landry, alors ministre des Finances, lorsque s'amorcent des discussions autour de l'idée de créer un fonds d'aide aux événements majeurs que sont les grands festivals internationaux du Québec. Aussitôt après avoir quitté le cabinet de M. Landry, M. Bréard deviendra consultant auprès des promoteurs de ce projet qui aboutira en mars 2000 avec la constitution d'un fonds de 30 millions. La firme Oxygène 9, dont M. Bréard est l'un des deux associés, touchera une commission sur les subventions que le fonds allait par la suite octroyer. Au total, l'intervention de ce dernier dans ce dossier lui rapportera une somme de 200 000 \$ qu'il touchera avant de devenir directeur général du PQ. Tout cela est bien établi.

En agissant ainsi, Raymond Bréard n'a effectué aucun geste illégal ou contraire à une quelconque réglementation, car rien n'impose au personnel politique de haut niveau d'exercer un devoir de réserve pendant une période donnée

une fois sorti des cercles politiques. Cela dit, la simple prudence et le bon jugement auraient dû l'amener à éviter toute situation pouvant le mettre dans ses nouvelles fonctions de «conseiller stratégique» en situation de conflit d'intérêts et à ne pas intervenir dans un dossier dont il avait pu avoir connaissance comme chef de cabinet. Il affirme ne pas avoir, à ce titre, participé à des discussions sur ce projet de fonds d'aide, mais il ne pouvait en ignorer l'existence. Dès lors, se créait tout au moins une apparence de conflit d'intérêts, ce qui, en politique, n'est guère mieux en terme d'impact.

Ce dossier, qui s'ajoute aux révélations faites plus tôt par *La Presse* concernant les activités de lobbyiste d'André Desroches, le cofondateur d'Oxygène 9 avec M. Bréard, alimente bien sûr le sentiment qu'existerait une «république des petits copains» dans l'environnement du gouvernement Landry. Il ne faut pas se laisser emporter par l'inflation verbale qui ne manque pas d'accompagner les réactions de l'opposition. Ce que nous pouvons constater aujourd'hui, c'est que les associés de la firme Oxygène 9 ont usé de leur proximité du gouvernement Landry sans se préoccuper de l'impact que cela pourrait avoir sur l'image d'intégrité de ce même gouvernement.

L'affaire Bréard a créé un profond malaise au sein du PQ. Plusieurs ministres ont réagi vivement à l'appui inconditionnel donné par l'exécutif à M. Bréard. Ce sursaut est salutaire, mais il faudra plus pour éviter que ne soit atteinte gravement l'image d'intégrité du gouvernement. D'abord au sein du PQ, où M. Bréard peut difficilement rester à son poste de directeur général, puis au sein du gouvernement où il faut rapidement définir un code d'éthique à imposer aux fonctionnaires politiques et discipliner les relations avec les lobbyistes de tout acabit.

L'adoption d'une loi sur le lobbying est promise. Ce devrait être le premier projet de loi à être soumis à l'Assemblée nationale lors de la reprise des travaux en mars. Ce qui ne veut pas dire que l'on doive l'adopter à toute vapeur! Un débat s'impose, auquel l'opposition libérale doit apporter son concours. Sur ce sujet, elle ne peut se prétendre un paragon de vertu. Le lobbying est devenu une activité légitime qui doit s'exercer au grand jour, selon des règles connues de tous. La transparence est ici le mot clé.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Accalmie sur le front
du chômage

Le brouhaha qui a marqué la tenue du conseil national du Parti québécois, samedi dernier, aura empêché les ministres du gouvernement de profiter de la bonne nouvelle d'une baisse de 0,6 % du chômage au Québec en janvier. Une baisse d'autant plus réjouissante que les économistes prédisaient une hausse du nombre de chômeurs au pays à cause de la récession qui a cours en Amérique du Nord. Le taux de chômage a donc régressé de 9,7 % à 9,1 % en un seul mois grâce à la création nette de 27 000 emplois. En Ontario, le taux a suivi la direction inverse pour augmenter de 6,9 % à 7,4 %. Pour tout le Canada, le taux est redescendu sous la barre de 8 %, à 7,9 %, grâce à l'ajout surprenant de 76 000 emplois.

Voilà des résultats encourageants dans la conjoncture difficile que nous traversons, mais qui laissent tout de même perplexes. S'agit-il du calme avant la tempête qui ne saurait tarder si l'économie stagne? Ou bien sommes-nous déjà à l'aube d'une reprise précoce, plus forte que prévu, avec pour conséquence moins de pertes d'emplois qu'au cours des récessions précédentes.

Impossible de répondre à cette énigme pour le moment, mais si l'on se fie aux signaux qui nous parviennent des États-Unis, il serait tout de même surprenant que nous n'ayons pas à passer par le purgatoire avant de retrouver le chemin de la croissance.

Deux facteurs pourraient cependant agir comme antidote à la crise. Le premier, c'est la politique monétaire plus souple que par le passé des banques centrales des États-Unis et du Canada; le second, ce sont les politiques fiscales des gouvernements qui, forts de l'équilibre budgétaire retrouvé, sont en mesure de stimuler la demande ou du moins, de ne pas la restreindre comme ce fut le cas au début des années 1990.

À 9,1 %, le taux de chômage du Québec est encore beaucoup trop élevé. En moyenne annuelle, il était de 8,7 % l'an dernier et de 8,4 % en 2000, la meilleure performance en 25 ans. Or, s'il devait y avoir un ennemi à craindre pour un gouvernement en cette année électorale, ce serait bien celui d'un taux de chômage franchissant la barre psychologique de 10 % d'ici au jour du vote. Avis!

jrsansfacom@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La vérité historique

Dans les hommages rendus ces jours derniers à Thérèse Daviau, il s'est glissé une erreur historique que j'aimerais souligner.

On a écrit dans tous les journaux que Mme Daviau et deux compagnes étaient les «premières» femmes à siéger au Conseil municipal de Montréal.

Sauf le respect dû à Mme Daviau, je puis affirmer que cette «première» n'est pas exacte. En effet, la première dame conseillère de la Ville de Montréal était Mme Letellier de Saint-Just, au cours de la décennie 1940. C'était, pour plus de précision, sous la mairie de Camillien Houde, de retour du camp de concentration.

Mme Letellier était l'épouse de notre collègue, Eustache Letellier de Saint-Just, alors directeur du défunt journal *Le Canada*, organe officiel du Parti libéral.

Je crois que cette petite mise au point s'impose. Il faut un grand respect de la vérité historique pour jouer honnêtement à l'informateur. Que penser de cette génération qui ignore allégrement ce qui s'est passé dans le temps avant sa naissance?

Jean de Laplante
Lanoraie, 7 février 2002

La réponse aux hommes
en détresse

Ainsi donc, on a décidé d'intervenir devant le problème des trop nombreux suicides sur le pont Jacques-Cartier.

Le coroner Paul Dionne a créé un comité de travail dont le mandat est de se pencher sur les circonstances entourant ces 386 suicides (en 15 ans), qui sont le fait d'hommes dans près de 80 % des cas.

Plus concrètement, le comité devra proposer des moyens techniques dans l'espoir (sic) de réduire le nombre de suicides sur le pont Jacques-Cartier.

Le pont est-il trop facilement accessible? Mal éclairé? Doit-il être fermé aux piétons?

Il est très clair que l'objectif est d'empê-

cher que ces suicides aient lieu sur le pont.

C'est dérangeant, tous ces hommes qui viennent se suicider le matin à notre nez et à notre barbe.

Les hommes se sentent-ils rejetés dans une société aux valeurs hyper-féminisées? Société où les comportements masculins sont la risée des publicités? Où les téléromans concurrent pour avoir leur «homme de service» qui est soit un idiot, soit un agressif, soit un irresponsable?

Ce rejet des valeurs masculines est-il lié au décrochage scolaire? (Curieusement encore, le fait d'une très forte majorité d'hommes.) À la perte d'identité des jeunes hommes?

Foin de tous ces profonds questionnements! Le coroner nous dit que nous avons un problème de... pont! Voire de circulation!

La réponse faite aux hommes en détresse est on ne peut plus claire: allez donc vous suicider ailleurs, vous ne voyez pas que vous dérangez?

François Hébert
1^{er} février 2002

Le système de santé
et les jeunes médecins

Permettez-moi de réagir au texte du Dr Michèle Gagnan Brunette intitulé «Un système qui coûte de plus en plus cher», publié dans *Le Devoir* (23 février 2002). J'ai été choquée par l'impression laissée par le paragraphe «Responsabilité du corps médical». En effet, on y comprend que les principaux responsables (médicaux) de l'augmentation du coût du système sont les «jeunes» médecins, qui demandent trop d'examens.

J'ai vécu une résidence marquée par l'explosion du système, le manque de ressources, les grèves, les déceptions, le surplus de travail qui n'était d'aucune utilité formatrice, mais qui nous incombait étant donné le manque de personnel, la diminution de l'énergie et de la motivation de nos tuteurs à l'enseignement dans ce contexte frustrant, la trahison de nos aînés qui ont signé avec le gouvernement une diminution de nos salaires à 70 % pour éviter une ré-

duction de 1 % du leur. Par la suite, je suis arrivée dans un système éclaté, anémique, où chacun de nos gestes est épié, calculé, où chacun des jours de plus d'hospitalisation que nous accordons à nos patients nous pèse sur la conscience. Tout ça à cause d'un gaspillage et d'une époque de vaches grasses pendant laquelle l'argent a été jeté par les fenêtres (par les «vieux» médecins, entre autres).

Après tout ça, se faire présenter comme les principaux responsables médicaux du coût du système, franchement, c'est trop. Bien que je sois d'accord avec le fait que l'enseignement de la pratique tenant compte de la réalité économique est quelquefois déficient dans certains hôpitaux universitaires, il est normal que la demande d'examens s'accroisse au fil des ans, les standards de pratique évoluant (tant bien que mal).

Il faut dire également que nous ne pouvons plus nous permettre d'observer un patient pendant une semaine sans diagnostic, les coûts de cette pratique dépassant largement ceux d'un examen qui nous permet d'orienter efficacement ce patient.

Les «jeunes» médecins se sont montrés plus que dynamiques dans le processus de diminution des coûts de santé. On n'a qu'à penser à la chirurgie d'un jour, à l'antibiothérapie à domicile, aux nouvelles techniques chirurgicales qui permettent un séjour hospitalier plus court, etc. Plusieurs instigateurs de ces changements étaient de «jeunes» médecins. Évidemment, les «vieilles» habitudes sont plus difficiles à changer...

Le but de cette lettre n'est pas de se départir complètement de la responsabilité (nous sommes tous responsables collectivement), mais bien de mettre les choses en perspectives. Porter la responsabilité de l'augmentation des coûts de santé, quand on est «jeune médecin», c'est bien ingrat lorsqu'on a à travailler et à vivre dans ce qu'on nous a légué comme système de santé.

Laurence Eloy
Chirurgienne au Centre hospitalier régional de Lanaudière
«Jeune» médecin
Joliette, 2 février, 2002

LIBRE OPINION

L'importance des forêts
dans la gestion de l'eau

GÉRARD DRAINVILLE
Biologiste, évêque d'Amos

La forêt est le «manteau» de la terre, elle est l'enveloppe principale qui protège le sol et l'eau et permet à la vie d'exister. Avant d'être un bien à exporter, il faut toujours nous convaincre que la forêt doit d'abord servir comme ressource pour la population locale ou régionale. Rappelons-nous un instant les multiples fonctions de la forêt: protection du sol contre l'érosion éolienne ou aquatique, protection et alimentation des lacs et des rivières, conservation et alimentation de la nappe phréatique, protection contre la fonte trop brusque de la neige, activation du cycle de l'eau, production des nuages par la transpiration des arbres, absorption du CO₂, production d'O₂, maintien des habitats pour quantité d'animaux et de plantes (diversité biologique), milieu de vie pour certaines populations indiennes, milieu de loisirs, de repos et de méditation pour l'ensemble des populations.

La forêt est à la fois une partie importante de la biosphère (cette sphère de la vie qui nous enveloppe) et la principale protection de cette biosphère. Sans la forêt, une grande partie de la terre deviendrait déserte. Oui, la

forêt est vraiment le «manteau» de la terre, ne l'oublions pas.

La forêt possède donc de multiples fonctions. Je voudrais souligner en particulier ce rôle absolument irremplaçable de la forêt dans la gestion de l'eau.

Est-ce que notre gestion actuelle des forêts ne serait pas, au moins en partie, responsable du manque d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec? En détruisant les forêts, nous nous privons d'une immense pompe à eau qui a une action fondamentale dans le cycle de l'eau et dans la fabrication des nuages. Tout se tient dans la nature. L'action d'abattre des arbres n'est pas qu'économique, elle est aussi écologique... et très destructrice: elle manifeste beaucoup d'ignorance et de courte vue.

Une émission de la *Semaine verte*, à Radio-Canada, nous présentait un cultivateur de la Montérégie qui vient d'abattre une forêt pour épandre du lisier de porcs qu'il a en trop. Cela lui permettra de cultiver du maïs et donc d'avoir peut-être plus de porcs.

Je voudrais avoir mal compris. Est-il possible qu'on en soit rendu à une telle aberration dans notre gestion de l'environnement en général et dans notre manque de sagesse en particulier, dans la compréhension de l'importance du rôle des forêts dans la plaine du Saint-

Laurent? On signale de plus en plus la baisse du niveau de l'eau dans le Saint-Laurent et on supprime la forêt dans le bassin versant du Saint-Laurent et de ses affluents. Peut-on imaginer gestion à plus courte vue?

On pourrait souhaiter qu'au plus tôt les gestionnaires du MAPAQ et de l'UPA se comportent avec plus d'esprit de responsabilité dans la bonne gestion des forêts et des terres de la plaine du Saint-Laurent. Des cours de recyclage en écologie élémentaire sont devenus urgents pour ces responsables. Il y aura un film à faire, que j'appellerais *L'Horreur laurentienne*. Les investissements en très grosses machines par les agriculteurs de la Montérégie ne doivent pas empêcher le MAPAQ et l'UPA de penser au bien commun régional et général.

C'est le même genre d'erreur et d'horreur que celle que l'on signale dans certaines régions de l'Amérique Centrale et du Sud, où l'on abat des forêts pour faire paître des troupeaux de bœufs pour fournir de la viande aux restaurants McDonald's...

Je fais appel au leadership du gouvernement du Québec, au MAPAQ et à l'UPA pour réveiller l'esprit de responsabilité et de sagesse pour que de telles horreurs soient arrêtées et, si possible, corrigées. Est-ce ainsi qu'on va construire un pays?

IDÉES

Jeux olympiques de Salt Lake City



Les lugeurs étaient en action, dimanche, à Salt Lake City. Comme la luge, plusieurs sports olympiques nécessitent des installations spéciales fort coûteuses qui les rendent accessibles uniquement à une élite.

Place au sport-spectacle

PIERRE DESJARDINS
Professeur de philosophie

Autrefois, l'olympisme était l'occasion de voir s'affronter les guerriers les plus costauds et les compétitions sportives n'avaient rien de manifestations très pacifiques: elles étaient une trêve de quelques mois que l'on s'accordait, de part et d'autre, durant les guerres, pour permettre aux citoyens de s'entraîner à l'art du combat. À l'ère romaine, les empereurs y virent l'expression de leur pouvoir et l'occasion de distribuer fièrement aux athlètes locaux les couronnes de laurier. Ajoutons d'ailleurs qu'à l'époque de Rome, de telles compétitions étaient devenues des spectacles féroces devant lesquels le public hurlait et sur lesquels on pariait gros.

Mais ce qu'il y a de discutable à mon avis dans l'olympisme ne porte pas tant sur la violence et l'esprit d'adversité qu'il favorisait à l'origine et qu'il peut encore favoriser de nos jours, sujets sur lesquels on pourrait revenir et discuter longuement, mais plutôt sur leurs répercussions négatives au niveau de l'activité sportive elle-même. Car, posons la question: quel est l'impact réel de ces Jeux sur le développement du sport au sein de nos communautés? Alors qu'un milliard de téléspectateurs resteront rivés pendant plus de deux semaines à leur petit écran, on peut en effet s'interroger sur la valeur réelle de la présentation d'un tel spectacle.

On sait qu'aujourd'hui, dans nombre de pays pourtant dits avancés ou industrialisés, plus rien n'assure le bien-être physique de la population; pendant que plusieurs gouvernements subventionnent avec fierté et pour le prestige l'élite sportive, c'est-à-dire leurs super athlètes qui se verront, devant des millions de téléspectateurs à travers le monde, décrocher des médailles, on laisse sans remords se dégrader la santé publique.

Car dans beaucoup de ces pays industrialisés, dont le Canada, les installations sportives se font rares et souvent inaccessibles; seuls les plus fortunés ou disons les plus déterminés peuvent se payer certaines pratiques sportives qui demeurent un grand luxe pour les classes moyennes. Ce citoyen moyen est pourtant en très mauvaise condition physique; on sait, par exemple, qu'un Nord-Américain sur quatre souffre d'obésité.

Qui donc, par exemple, au Canada, peut s'offrir une descente en bobsleigh? Et d'abord, combien de gens chez nous ont déjà pratiqué ce sport? À part Myriam Bédard, combien de gens se promènent sur nos pistes de ski de fond, habillés comme des astronautes, avec, en prime, une carabine au dos? Combien encore pratiquent un sport comme le ski à haute vitesse? Disons-le: beaucoup des sports présentés aux Olympiques ne sont que des caricatures de sports. Et nous pourrions dire la même chose de plusieurs autres dont les installations spéciales sont fort coûteuses et sont réservées à l'élite.

D'autre part, une activité physique aussi simple et paisible que le patinage est pour le commun des mortels devenu un véritable casse-tête à pratiquer: à la Ville de Montréal, par exemple, on a réduit, comme dans bien d'autres localités, au strict minimum le nombre de patinoires publiques, et ce, sans compter

Beaucoup des sports présentés aux Olympiques ne sont que des caricatures de sports

que celles qui restent accessibles sont fort mal entretenues. Alors que s'élançait dans le ciel de Montréal un stade olympique en ruine d'un milliard de dollars (intérêts non compris...), la Ville de Montréal hésite à dépenser quelques milliers de dollars pour construire des cabanons pour les patineurs et disons que ses installations sportives sont, dans l'ensemble, dans un état lamentable. Le simple citoyen peut bien, comme dit l'expression populaire, «aller se rhabiller» et oublier à tout jamais l'équilibre physique et mental que pourrait lui procurer le sport.

Ne serait-il pas temps qu'on redéfinisse le sport autrement qu'en termes de sport-spectacle? Pierre de Coubertin, le fondateur de ces jeux de l'ère moderne, avait déjà su, à son époque, mettre au jour ce problème qui émergeait déjà: «Le culte du record mondial déborde fâcheusement sur la foule de ceux qui n'y peuvent aucunement aspirer et pourtant s'en inspirent.» Et ajoutait-il: «Je voudrais un lieu d'où les concours et les records soient proscrits, mais où, chaque adulte, à tout moment, selon sa convenance, puisse sans risquer d'être épié, critiqué, se livrer gratuitement aux exercices les plus simples: courses, sauts, lancers, gymnastique...» (Lettre à Franz Reichel, *Le Figaro*, 8 juillet 1928)

Verbatim

Le point de presse de Raymond Bréard

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions les principaux extraits du point de presse donné, samedi dernier, le 9 février, par la vice-présidente du Parti québécois, Marie Malavoy, et le directeur général du parti, Raymond Bréard. Les propos font référence à l'article publié samedi dernier à la une du *Devoir* et intitulé «Lobbying: Le directeur général du Parti québécois a touché 200 000 \$».

Marie Malavoy: J'aimerais que vous compreniez que la présence de tous les membres de l'exécutif derrière moi manifeste notre position unanime et notre solidarité. Je vous résume quelle est cette position rapidement: d'abord pour vous dire qu'on trouve extrêmement malheureux que notre directeur général soit pris à partie de cette façon et que nous avons tout simplement décidé de lui accorder notre total appui, croyant que dans une démocratie et dans un régime comme le nôtre, s'il y a bien une chose qu'il faut éviter, c'est de condamner les gens sur la base de simples allégations. [...]

Ce que je tiens surtout à vous dire au nom de tout l'exécutif, tout le conseil exécutif national du Parti québécois, c'est que nous avons un excellent directeur général, que nous avons besoin de ses services, que nous ne voulons pas céder aux pressions qui peuvent provenir de quelque média que ce soit et nous croyons que notre solidarité est tout simplement l'expression de notre avec lui et tout simplement l'expression du besoin que nous continuons d'avoir de ce directeur général compte tenu des

échances, aussi, qui sont les nôtres très bientôt avec les élections partielles, avec un plan d'action qui se met en branle. [...]

Raymond Bréard: Je vais vous dire très brièvement ce que j'ai dit au premier ministre ce matin. Le titre de cet article est totalement faux. Le directeur général du Parti québécois n'a pas touché 200 000 \$. Deuxièmement, le fondement même de cet article-là est totalement faux: je n'ai jamais en aucun temps participé à titre de chef de cabinet aux discussions entourant la création d'un fonds destiné aux grands événements culturels, sportifs et de divertissement.

Je le dis, c'est très clair, en aucun temps, et il faudrait faire la différence entre les périodes de ma vie où j'ai été conseiller et directeur de cabinet du vice-premier ministre, où j'ai été conseiller dans une firme de conseils stratégiques et communément appelée quelquefois lobbyiste et mon retour comme directeur général du Parti québécois où dans les cas où j'ai toujours, avec le premier ministre, convenu de le faire dans la plus grande transparence et dans la meilleure éthique pour séparer justement ces étapes de ma vie.

Du mieux que j'ai pu le faire, je l'ai fait, et je vous dis: en aucun temps, cet article-là n'est fondé. Et je pense, et je vais consulter les avocats, pour prendre des procédures judiciaires et prouver que ces allégations sont parfaitement fausses. Et je ne peux pas en dire plus, vous comprendre, puisque je n'ai pas consulté les avocats et je vais être prudent à cet égard. Mais on ne laissera pas passer ces insinuations et ces allégations, on en a marre. Merci.

Question: M. Bréard, avez-vous songé à quitter?

M. Bréard: Non.

Question: Puisqu'il n'y a pas encore d'actions judiciaires pourquoi ne pas expliquer davantage l'affirmation selon laquelle il n'a pas touché 200 000 \$?

M. Bréard: Je ne peux pas dire que je vais prendre des actions judiciaires puisque je ne suis pas avocat et que je n'ai pas encore consulté les avocats. Mais mon intention, c'est de le faire, si les avocats me disent [que] je peux le faire, parce qu'il y a toujours des choses techniques lors des procédures. Ce que je dis, c'est que le directeur général du PQ n'a pas touché 200 000 \$.

Question: Est-ce que M. Bréard a touché 200 000 \$?

M. Bréard: Non.

Question: Vous n'avez jamais eu 200 000 \$?

M. Bréard: Un instant-là. [...] [M. Bréard répète qu'il n'a pas participé, à titre de chef de cabinet de M. Landry, aux discussions entourant la création d'un fonds destiné aux grands événements].

Question: Et après?

M. Bréard: A titre de conseiller stratégique, je n'étais plus à l'emploi du gouvernement. J'avais le droit de faire ce que la société me permet de faire en toute légalité, je l'ai fait et je n'ai rien à me reprocher. Et quand je suis devenu directeur général du Parti québécois, je n'ai pas touché de revenus ou de... autre rémunération, c'est clair.

Question: Avez-vous reçu entre-temps le 200 000 \$?

M. Bréard: Techniquement, non. C'est la firme qui l'a reçu.

Affaire Baril-Desroches

Les lobbyistes ont besoin d'encadrement

PHILIPPE GERVAIS

Conseiller senior pour le Groupe Capital Hill

Depuis que l'affaire Baril-Desroches a fait les manchettes, on constate que le gouvernement du Québec se pose enfin des questions sur le travail des lobbyistes et sur la façon dont on pourrait encadrer la pratique de leur métier. Il est grand temps d'agir, surtout pour un gouvernement qui s'est toujours dit progressiste et à l'avant-garde au chapitre des mœurs politiques.

L'exercice du lobby est probablement le plus vieux métier du monde — certains en nommeraient un autre, mais le pouvoir existait avant l'argent. Depuis que l'Homme se donne des chefs, des rois ou des présidents, il cherche à influencer leurs décisions. Le droit de faire valoir son opinion est même un droit fondamental en démocratie. On retrouve ce droit en chassé dans certaines constitutions dont celle des États-Unis où, dans le Premier Amendement, on retrouve «the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances». Plusieurs pays ont même légiféré dans ce sens comme l'a fait le gouvernement canadien dans sa loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

La multiplication des champs dans lesquels les États interviennent et la complexité des processus décisionnels ont fait en sorte qu'une nouvelle profession est apparue depuis une trentaine d'années au Canada: le lobbyiste. Comme certains groupes, entreprises et même individus utilisent des avocats pour traverser les dédales des décisions judiciaires, certains engagent des lobbyistes pour les guider dans le processus complexe des décisions exécutives et législatives.

Le travail d'un lobbyiste n'est pas d'organiser une rencontre avec le ministre ou le premier ministre, il est bien plus diversifié et complexe. Un lobbyiste doit aider ses clients à bien comprendre le processus décisionnel, à apprécier les motivations du gouvernement et des divers intervenants au sein de ce gouvernement (Hydro Québec et le BAPE ont-ils toujours des intérêts communs?), à peser l'implication des divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne dans un dossier, à étudier comment d'autres juridictions ont traité la question, à appuyer son client dans le développement d'un bon argumentaire, à bâtir des liens avec des partenaires du gouvernement et hors de celui-ci, à comprendre le rôle de l'opposition, d'un député ou d'un sous-ministre, et bien plus encore. Que ce travail soit fait par une personne de l'extérieur, donc un lobbyiste professionnel ou par le chef de l'entreprise ou le président d'une centrale syndicale, il est légitime et même à un meilleur gouvernement, car les décisions sont prises en tenant compte d'un grand nombre d'opinions.

Dans une société démocratique, le droit de se faire entendre par le gouvernement est fondamental, mais l'approche et la rémunération doivent être encadrées par une législation basée sur certains principes afin d'empêcher les conflits d'intérêts ou les apparences de conflits. Les principes d'une éventuelle loi encadrant le lobby sont assez simples: transparence, limites sur ce que l'on peut offrir à un membre du gouvernement, limites dans le mode de rémunération d'un professionnel et bien certainement liberté d'accès au gouvernement. La majorité des gouvernements qui ont légiféré la pratique du lobby ont inclus ces principes.

La base de toute législation sur la pratique de ce métier doit être la transparence. On se doit de divulguer et de rendre publics le nom des lobbyistes, la raison de leur intervention et après de qui cette intervention aura lieu tout comme doivent être rendus publics les noms des donateurs et les montants d'argent dans le cas du financement politique. Un gouvernement doit pouvoir savoir qui l'approche et pourquoi afin de mieux juger les arguments qu'on lui présente. Tout élu ou fonctionnaire peut se renseigner et constater les intérêts divergents qui essaient d'influencer une décision.

Il y a quelques années, une pratique courante existait aux États-Unis: certains lobbyists invitaient des élus à des week-ends retraites, habituellement des destinations soleils en plein hiver, afin de les informer sur divers sujets. Les élus étaient-ils achetés? Réponse difficile! En limitant le montant que l'on peut dépenser auprès d'un membre élu ou non du gouvernement, la question ne se pose plus et même l'apparence de conflit disparaît. Dans ce cas, un ministre qui paie ses propres vacances, même si un ami de longue date se trouve au même lieu au même moment, ne se retrouve pas en situation de conflit. Nous nous sommes donné une loi sur le financement des partis politiques afin d'éliminer les situations qui potentiellement pourraient être conflictuelles. Basée sur ce même principe, pourquoi ne pas introduire une législation semblable pour le lobby?

Finalement, un autre élément des plus dangereux dans le monde du lobby est la méthode de rémunération. On doit rendre illégale une rémunération basée sur le succès sur un dossier précis. Quand on rémunère un lobbyiste selon un pourcentage d'une subvention accordée ou le succès du dossier, la tentation peut-être grande de transgresser des lois. Que peut-il arriver quand on nous retourne 20 % d'une subvention de 1,5 ou 10 millions de dollars? La tentation du gain peut-être très forte et pousser l'individu à effectuer des gestes inappropriés et même illégaux. Quand la rémunération est basée sur les efforts et le temps consacré au dossier et non sur le succès, les tentations disparaissent. Il faut donc limiter les modes de rémunération à un montant forfaitaire pour le dossier, au mois ou à l'heure à être négocié entre le client et le lobbyiste.

Je pratique la profession de lobbyiste depuis maintenant près de huit ans. Je l'adore et conduis les affaires de mes clients en utilisant le code d'éthique du gouvernement fédéral, et ce, même dans les juridictions où il ne s'applique pas. Depuis quelques jours on malmène ma profession, peut-être avec raison, peut-être pas, mais il est temps pour le gouvernement du Québec d'agir. Nous, Québécois, nous nous sommes toujours vantés d'être en avance sur d'autres juridictions au niveau du financement politique, mais nous sommes malheureusement loin derrière sur la question de l'encadrement du lobby. Ce manque est une énorme tache sur nos mœurs politiques et notre démocratie qui doit être corrigé.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Rény, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paire (santé), Michel Garnier (caricaturiste), Diane Précorat (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzette, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soubry (communication); à l'information: Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Clouferti (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hutch, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Béard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATION, Yvanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (responsables à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Laheur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MILOSEVIC

SUITE DE LA PAGE 1

Le procureur du tribunal, Carla Del Ponte, a en effet obtenu récemment que fassent l'objet d'un seul jugement les trois actes d'accusation qui avaient été émis séparément contre Milosevic, en faisant valoir qu'une «même entreprise criminelle» recourant aux mêmes méthodes a été menée en Croatie, en Bosnie et au Kosovo.

L'événement suscite une énorme mobilisation médiatique dont risquent cependant d'avoir raison à terme la longueur et les lenteurs de la procédure, notamment l'audition de plusieurs centaines de témoins. Le procès pourrait prendre environ deux ans, selon Carla Del Ponte. D'autres pronostiquent une durée encore plus longue.

Il va s'ouvrir aujourd'hui par l'intervention liminaire du procureur, qui présentera son argumentation. L'accusé a la possibilité de prendre la parole le lendemain et, selon l'un des avocats qui le conseillent, Slobodan Milosevic entend s'exprimer longuement demain. Après quoi commencera l'audition des témoins cités par l'accusation.

Le procureur a prévu de convoquer 90 témoins pour le volet Kosovo, par lequel débutera l'audience. Outre les témoins de fait et les victimes, une vingtaine de personnes sur ces 90 sont annoncées comme appartenant au cercle des anciens proches ou collaborateurs de Slobodan Milosevic et leur témoignage est considéré comme capital. Le nombre des témoins de l'accusation pour les volets Croatie et Bosnie n'a pas encore été fixé.

L'accusé n'a pas encore fait connaître le nombre de témoins qu'il entend lui-même appeler. Selon l'un de ses avocats belgradois, Zdenko Tomanovic, il a l'intention de convoquer notamment Bill Clinton, Tony Blair et Jacques Chirac.

Le fait que Slobodan Milosevic prétende assurer seul sa défense, sans avocats dans la salle d'audience, et qu'il ait adopté une stratégie «de rupture» en contestant la légitimité du tribunal, introduit un fort élément d'incertitude sur le déroulement de l'audience. Jouera-t-il le jeu des règles procédurales?

Il a donné lors d'audiences préliminaires un avant-goût de ce que sera son comportement: ne pas répondre directement aux questions qui sont posées, déplacer le débat sur le terrain politique en dénonçant la politique menée par les Occidentaux dans l'ex-Yougoslavie.

Experts juridiques

Pour s'assurer à la fois que la procédure fonctionne et pour veiller scrupuleusement au respect des droits de la défense, les juges de la troisième chambre du TPIY (le Britannique Richard May, qui en est le président, le Jamaïcain Patrick Robinson et le Sud-Coréen O-gon Kwon) ont désigné trois magistrats de haut rang comme *amici curiae* (amis de la cour).

Une des premières missions qui leur est confiée est par exemple d'éclairer la chambre sur la pertinence d'introduire à l'occasion du procès la polémique engagée par Milosevic — et qu'il va développer — contre les bombardements de l'OTAN en Serbie en 1999. Ils pourront également contre-interroger les témoins appelés par le procureur. Les personnalités choisies pour jouer ce rôle d'*amici curiae*, qui n'est pas celui d'avocats de la défense, mais plutôt d'experts juridiques, sont des personnalités au-dessus de tout soupçon de partialité anti-Milosevic: le Néerlandais Wladimir Wladimiroff, le Britannique Steven Kay et le Yougoslave Branislav Tapuskovic, président du barreau de Belgrade.

Enfin, Slobodan Milosevic est conseillé ou soutenu, hors de la salle d'audience, par plusieurs avocats, qu'il peut à tout moment transformer s'il le veut en ses avocats à l'audience. Parmi ces derniers, les Français Jacques Vergès, le Canadien Christopher Black, l'Américain Ramsay Clark ont décidé, en compagnie d'une vingtaine d'autres avocats et de diverses personnalités internationales comme le dramaturge britannique Harold Pinter, de créer un comité pour la défense de Milosevic et entendent dénoncer l'injustice faite, selon eux, à l'ancien président yougoslave.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉBLOCAGE

SUITE DE LA PAGE 1

encore une fois. Les enseignants ne feront aucune concession à la demande gouvernementale d'augmenter leur temps d'enseignement en échange d'un règlement sur l'équité.

La FSE estime que le travail des enseignants représente plus de 1600 heures par année, alors que Québec pense qu'il s'agit plutôt de plus de 1400 heures. Depuis l'automne, le syndicat répète que cette guerre de chiffres s'éloigne en fait du dossier de l'équité pour aborder le cœur des conventions collectives des enseignants.

Scénario très généreux

La partie syndicale, en revanche, aurait indiqué au Conseil du trésor que le montant de 600 millions, établi selon une étude menée conjointement par Québec et la FSE, représentait un «scénario très généreux» et qu'un règlement serait possible pour environ la moitié de cette somme, soit 300 millions. En novembre, Québec avait offert 180 millions aux enseignants, une offre jugée insuffisante qui avait mis fin aux pourparlers.

En fait, la marge de manœuvre gouvernementale se trouverait du côté des échelles salariales parallèles des enseignants selon leur scolarité. Beaucoup d'enseignants possèdent une longue scolarité et seraient déjà, dans les faits, à parité salariale avec les autres employés du secteur public ayant une formation similaire et un emploi équivalent. En outre, les syndiqués seraient ouverts à discuter des divers moyens de répartir la facture gouvernementale dans le temps.

Convenant de leur intérêt à relancer les négociations, des représentants de la FSE et du Conseil du

trésor ont eu récemment des échanges techniques à ce sujet, mais pour relancer les négociations sur un montant de 300 millions, la partie syndicale a été on ne peut plus claire sur un principe de base: Québec devra abandonner ses demandes sur la tâche des enseignants.

Lors de la campagne électorale de 1998, les enseignants avaient d'ailleurs mené de bruyantes manifestations pour réclamer «l'équité avant de voter». Le dossier traîne depuis ce temps devant le gouvernement et, malgré les divers moyens de pression syndicaux, a passé outre la date fatidique du 21 novembre dernier, date d'entrée en vigueur des redressements salariaux prévus par la loi sur l'équité salariale.

Prolongation vendredi

D'autre part, le Conseil du trésor présentera vendredi aux grandes centrales syndicales (FTQ-CSN-CSQ-SFPQ-SPGQ-FIIQ) la «position gouvernementale» officielle dans le but de prolonger d'un an les conventions collectives de l'ensemble des 425 000 employés de l'État. Les syndiqués pourraient ainsi obtenir une augmentation pouvant aller jusqu'à 2,5 % le 1^{er} janvier prochain, soit une hausse similaire à celle obtenue en début d'année.

Le gouvernement et les syndicats ont évoqué ensemble cette hypothèse, parmi d'autres, afin de concentrer leurs efforts sur le règlement du dossier de l'équité salariale, d'autant plus que les parties patronale et syndicale, mis à part les enseignants, s'entendent pratiquement sur une méthode d'évaluation des emplois. Les syndicats sont en train de remplir leurs cahiers de demandes en vue des prochaines négociations du secteur public. S'il n'y a pas de prolongation, les conventions collectives se termineront le 30 juin prochain.

BRÉARD

SUITE DE LA PAGE 1

M. Landry a renvoyé la balle aux libéraux, les invitant à consulter leur organisateur Pierre Bibeau qui était en 1998 à la tête de la Société du Parc des îles qui a eu recours aux services de la firme de M. Bréard et qui a payé des honoraires à même les fonds publics. «Le chef de l'opposition a dans son propre personnel un témoin formidable qui pourra tout lui raconter. [...] M. Bibeau a fait l'éloge de ce lobbyiste, parce qu'il était efficace et que c'était le moins cher», a indiqué Bernard Landry.

Pierre Bibeau, tout comme l'actuel ministre du Tourisme Richard Legendre, qui dirigeait à l'époque les Internationaux de tennis, et 18 autres organisateurs de grands événements ont tous accepté d'être représentés par Oxygène 9 et tous ont payé une ristourne de 1,5 % de leurs subventions reçues.

M. Landry a par ailleurs souligné la pertinence de l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale pour encadrer la pratique du lobbying. Il a aussi rappelé que c'est le Parti québécois qui avait depuis 30 ans «été exemplaire en matière de moralité publique» et qu'aucun scandale impliquant de l'argent n'avait été mis au jour.

Encadrement du lobbying

De son côté, le leader parlementaire du Parti libéral du Québec, Pierre Paradis, a trouvé le moyen de narguer le gouvernement Landry en profitant de la tenue, déjà convenue en janvier entre les partis, d'une commission parlementaire sur le lobbying.

Au cours d'un point de presse hier, M. Paradis a demandé la comparaison à la Commission des finances publiques, qui doit s'ouvrir mercredi pour une première séance de travail, de Raymond Bréard, d'André Desroches et du vérificateur général du

Québec. Le PLQ souhaite également que tous les ministres péquistes qui se sont exprimés sur cette question dernièrement, ou que les médias ont mis en cause, viennent témoigner. Sont appelés les ministres Gilles Baril, Sylvain Simard, Pauline Marois, Jean-Pierre Charbonneau et Paul Bégin.

M. Paradis s'est dit ouvert à ce que des lobbyistes associés aux libéraux comme la firme National, le plus important lobbyiste au Québec, comparassent, tout comme le Groupe Everest, proche de Jean Charest. Même Pierre Bibeau, le directeur général du PLQ et ex-président de la Société du Parc des îles qui a fait appel aux services d'Oxygène 9 pour obtenir une subvention, pourrait venir témoigner. «On veut que la lumière soit faite en toute transparence», a dit M. Paradis.

Au cours d'un briefing technique vendredi, le ministre de la Justice, Paul Bégin, doit présenter les mesures que le gouvernement entend prendre pour encadrer le lobbying. Ces mesures feront l'objet d'un projet de loi déposé au printemps, a indiqué samedi M. Bégin ainsi que le premier ministre Bernard Landry.

Au risque de déplaire à l'opposition officielle, les membres péquistes de la Commission des finances publiques refuseront que celle-ci aille de l'avant avec le mandat qu'elle s'est donné en janvier. Le député de Lotbinière et prochain président putatif de cette commission, Jean-Guy Paré du PQ, estime que l'exercice est inutile: les députés étudieront plutôt l'avant-projet de loi — ou le projet de loi — sur l'encadrement des lobbyistes que le gouvernement soumettra.

L'effet d'une bombe

Samedi, les faits présentés par Le Devoir ont eu l'effet d'une bombe alors que le Parti québécois amorçait son premier conseil national de l'année. De son côté, La Presse publiait une nouvelle impliquant le ministre Sylvain Simard qui a recommandé à une entreprise de retenir les services d'Oxygène 9 pour obtenir l'aide financière du gouvernement.

TRADITION

SUITE DE LA PAGE 1

«On dit par exemple que les femmes n'ont jamais été cheffes, mais je suis tombée au cours de mes recherches d'archives sur deux ou trois femmes qui l'étaient.»

Les Nisga'as, comme beaucoup de communautés autochtones, ont subi les conséquences des politiques canadiennes d'assimilation. Les enfants envoyés dans les écoles résidentielles ont pour la plupart oublié leur langue, aiment à le rappeler la plupart des adultes interrogés. Les cours de nisga'a sont maintenant obligatoires à compter de la maternelle, à raison d'une demi-heure par jour. Au tableau, le professeur enseigne l'ordre des mots d'une phrase tandis qu'à l'arrière, des élèves munis d'écouteurs et d'un micro répètent leur prononciation.

«La tâche est difficile», reconnaît Rose Smythe, une enseignante de Kincolith. «Les enfants retournent chaque jour dans un environnement où on ne parle pas nisga'a. Le seul contact qu'ils ont avec la langue, c'est en classe.»

Mme Smythe organise des activités parascolaires avec les enfants où ils doivent parler nisga'a, des activités qui ont beaucoup de succès.

Mais le directeur d'école, Robert Wilson, déplore que le tout ne soit pas très efficace. «J'ai vu des cérémonies où les enfants parlaient nisga'a, mais en fait, ils ne faisaient que réciter un texte qu'ils ne comprennent pas vraiment.»

On songe donc à instaurer un programme d'immersion l'automne prochain, avec la moitié de la cohorte de maternelle suivant ses cours en anglais et l'autre moitié, en nisga'a.

La difficulté, c'est aussi de transposer une langue orale à l'écrit. Un dictionnaire de phrases a bien été conçu en 1986, mais la culture n'est pas encore là. Une enseignante soutient, par exemple, qu'il existe 46 lettres dans l'alphabet nisga'a, mais se ravise après n'avoir compté que 41 caractères au tableau. Certains mots modernes comme «ordinateur» ou «Internet» n'existent pas et pour la télévision, on dit «titi».

«Ce que je ne comprends pas, soupire Rose, c'est pourquoi il est si difficile d'intéresser les gens à leur propre langue. Les Chinois parlent bien leur langue, eux? Mais bien sûr, ils ont leur propre pays...»

On observe le même tiraillement côté culinaire. Mon hôte, Lorene Plante, femme d'affaires très engagée dans la communauté, me sert bien le saumon pêché par son fils (qui revient de Vancouver chaque été pour cela) qu'elle a préparé dans son fumoir et qu'elle badigeonne de graisse d'eulakane (un gros éperlan de la côte pacifique très apprécié des Nisga'as). Mais si elle mange les champignons achetés à l'épicerie, elle ne se décide pas à avaler ceux qu'elle cueille à l'automne. Il a fallu qu'un chef français lui en fasse sécher pour qu'elle ose en jeter une pincée dans sa sauce à spaghetti. Son amie Rose, l'enseignante, acquiesce. «Je ne me résous pas à mettre dans ma bouche quelque chose qui a été pris directement par terre.»

Des tribus bien vivantes

Et puis, il y a toute la structure sociale traditionnelle qui persiste. Chaque Nisga'a appartient à une des quatre tribus (corbeau, aigle, épaulard, loup) déterminée par la mère. On ne peut se marier entre membres d'une même tribu. À cela se superpose un système complexe de maisons qui origine de l'époque où les Nisga'as vivaient encore dans des «longhouses» de 40 ou 50 personnes. Les structures physiques ont disparu, mais l'appartenance à ces clans, ou familles étendues, persiste. On adhère au clan de son père ou à chaque membre joue un rôle prédéterminé selon sa position. En cas de décès par exemple, chaque personne a une responsabilité donnée (acheter le cercueil ou les vêtements du mort) selon son lien avec le défunt.

Le système de justice local est en partie basé sur cette structure. En cas de délit mineur, on applique des mesures où la victime et le contrevenant ainsi que leur famille se réunissent pour discuter du crime et des moyens d'en amoindrir les conséquences. Parfois, c'est la famille étendue (patriarche, oncle, etc.) qui se joint à la rencontre.

«La plupart de ceux qui entrent dans mon bureau reviennent de l'extérieur de la communauté et ne savent pas qui sont leur chef. Je commence toujours par là, c'est une question d'identité», explique Faith Tait, la responsable du programme de justice. Les parents traditionnels doivent veiller à ce que les membres du clan restent sur le droit chemin. On

EN BREF

Appui aux enseignants en grève

Calgary (PC) — Des milliers d'enseignants en grève, de parents et d'étudiants de l'Alberta se sont rassemblés au centre-ville de Calgary hier, pour exiger que la province augmente le financement de l'éducation. Larry Booi, le président de l'Association des enseignants d'Alberta, a affirmé que cette grève ne concernait pas que les salaires. Environ 15 000 enseignants en grève réclament l'abaissement du ratio étudiant-enseignant, en plus de hausses de salaires. Quelque 900 autres enseignants ont débrayé hier. Plus de 250 000 étudiants sont affectés par la grève, qui est maintenant à sa deuxième semaine. Environ 6000 professeurs des écoles publiques de Calgary doivent tenir un vote de grève aujourd'hui, et pourraient débrayer la semaine prochaine. Le mois dernier, les enseignants de Calgary avaient voté par 99,1 % en faveur de la tenue d'un tel vote de grève.

Michèle Richard refuse l'alcootest

(Le Devoir) — La chanteuse Michèle Richard a été interceptée par la police de Québec dans la nuit de samedi à dimanche au volant de sa voiture alors qu'elle se rendait à l'Hôtel de glace à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, près de Québec. Après s'être trompée de chemin, Mme Richard a frappé à la porte d'une résidence de la région du lac Saint-Joseph. Inquiète, l'occupante a alors préféré alerter les policiers. Parce que la chanteuse a refusé de subir l'alcootest, elle devra comparaître par voie de sommation.

Sylvain Simard a déclaré avoir agi en toute transparence. «Le meilleur lobbyiste, c'est le député et c'est ce travail que j'ai fait comme ministre responsable de l'Outaouais», a-t-il expliqué. Quant à Raymond Bréard, il a reçu l'appui unanime de l'exécutif national dont fait partie M. Landry. En conférence de presse, il a dit que «techniquement», il n'avait pas reçu les 200 000 \$.

Comme le confirmait M. Bréard la semaine dernière au Devoir, c'est la firme qui a reçu 400 000 \$, M. Bréard y était partenaire à «50-50» avec André Desroches, lui-même sur la sellette depuis deux semaines pour avoir monnayé sa connaissance des officines gouvernementales. Concrètement, M. Bréard est devenu conseiller et lobbyiste aussitôt après avoir quitté, en août 1998, son poste de chef de cabinet de Bernard Landry alors ministre des Finances. Il a notamment travaillé pour les organisations des grands événements qui sont membres du Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI) pour obtenir du gouvernement un fonds de 30 millions.

Ces fonds versés sur trois ans une aide financière aux grands événements internationaux dont le Festival juste pour rire, le Festival de jazz, les Régates de Valleyfield, le Mondial des cultures de Drummondville, le Festival de musique de Lanaudière et le Festival d'été de Québec.

À titre de conseiller pour le REMI, M. Bréard dit avoir rencontré une seule fois M. Landry. Des gens interviewés par Le Devoir ont indiqué que cette rencontre aurait eu lieu à la fin de l'automne 1998. D'autres sources la situaient davantage au début de l'hiver 1999.

En mars 2000, Bernard Landry annonçait dans son budget la création d'un fonds de 30 millions pour les événements majeurs. Depuis, Oxygène 9 travaille pour assurer le renouvellement du fonds.

Avec la Presse Canadienne

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

☛ **CE MIDI:** Entrée + bavette de bison sauce aux deux moutardes + dessert • 17\$

☛ Réservez votre table d'hôte 4 services au son du Trio Jazz pour la Saint-Valentin

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com